

BILAN DE LA CONCERTATION

Cap

2 mois de questions
et d'idées pour réduire
et mieux gérer nos déchets

Du 15 mai au 14 juillet 2024

2030

vers une Touraine propre

OCTOBRE 2024

Préambule

Les enseignements clés de la concertation

La Commission nationale du débat public (CNDP) a été saisie, sur une base volontaire, par le syndicat mixte Touraine Propre, par Tours Métropole Val de Loire et par la communauté de communes de Chinon, Vienne et Loire, d'un projet de construction de deux unités de valorisation énergétique (UVE) pour le traitement des ordures ménagères, l'une à Saint-Benoît-la-Forêt à la place d'un incinérateur existant, l'autre sur un site restant à définir à proximité de Tours. Dans un second temps, la saisine a été étendue au projet de programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) d'Indre-et-Loire. La concertation s'est déroulée du 15 mai au 14 juillet 2024 sous l'égide de la CNDP qui avait désigné deux garants, Mme Brigitte Chalopin et M. Philippe Bertran.

Vous trouverez ci-dessous [la synthèse du bilan](#) de cette concertation rédigée par les garants de la CNDP, publiée et transmise aux maîtres d'ouvrage le 14 août 2024.

Synthèse du bilan de la CNDP

Sur un sujet qui concerne l'ensemble des habitants du département d'Indre-et-Loire et malgré une publicité importante faite sur l'organisation d'une concertation, force est de constater que le grand public a peu utilisé les moyens d'expression qui lui étaient proposés. En revanche, plusieurs associations et collectifs ont pris une part active aux débats.

La concertation a confirmé la nécessité de bien articuler les objectifs de réduction des déchets et la capacité des incinérateurs qui constituent le cœur des unités de valorisation énergétique (UVE).

Si l'idée de réduire le volume de déchets produits fait consensus, il n'en va pas de même de l'objectif chiffré prévu par le PLPDMA : - 16 % entre 2022 et 2030. Il est jugé tantôt insuffisamment ambitieux, et conduisant donc à une surcapacité des incinérateurs envisagés, tantôt difficile à atteindre compte tenu de la tendance observée ces dernières années et des efforts déjà réalisés par les particuliers.

Les partisans d'un objectif de réduction plus élevé invoquent principalement l'effet attendu, sur le contenu de la poubelle noire, de l'obligation de tri des déchets verts et alimentaires en vigueur depuis le 1er janvier 2024. Sur ce sujet, le retard pris par les collectivités pour la mise à disposition de composteurs collectifs a été souvent mentionné.

Les actions prévues par le PLPDMA pour réduire les déchets n'ont pas suscité d'opposition. Les contributions sur cette question ont consisté surtout en des suggestions d'autres actions, souvent ponctuelles, et en l'expression d'un souhait d'engagement accru, notamment financier, des collectivités territoriales. Le développement des ressourceries et la généralisation d'une tarification incitative, déjà appliquée dans une partie du département, ont été réclamés par plusieurs intervenants.

Sur la question des UVE, et plus particulièrement des incinérateurs, les réactions et interrogations du public ont touché plusieurs thèmes. Certaines personnes ont une opposition de principe à l'incinération des ordures ménagères, méthode qu'elles considèrent comme trop polluante et dangereuse pour la santé. D'autres, et parfois les mêmes, s'opposent à la construction d'incinérateurs en Indre-et-Loire au motif qu'une action plus engagée en faveur de la réduction des déchets les rendrait inutiles.

Sont ainsi mis en cause le site de Saint-Benoît-a-Forêt (où se trouve déjà l'incinérateur qu'il est prévu de remplacer) pour lequel est invoqué le principe de précaution en raison de la proximité de l'hôpital de Chinon, et deux des trois sites envisagés pour l'UVE de Tours Métropole Val de Loire (Parçay-Meslay et zone aéroportuaire de Tours) en raison de la proximité du vignoble de Vouvray. L'opposition au site de Parçay-Meslay, relayée par la municipalité, s'explique aussi par la présence sur le territoire de cette commune, déjà, d'un centre de tri des déchets. D'autres personnes, enfin, adhèrent à l'idée de construction d'UVE, tout en déclarant comprendre qu'on n'en veuille pas à proximité de chez soi ou en précisant que ces équipements ne peuvent être envisagés qu'en dernier ressort.

Les principales craintes et critiques exprimées à l'égard des incinérateurs ont porté sur :

- Les risques sanitaires engendrés par certains composants des fumées pas ou insuffisamment contrôlés, tels que dioxines et PFAS, et par un éventuel « effet cocktail » non analysé actuellement ;
- La fréquence des contrôles et la neutralité des contrôleurs ;
- Les nuisances olfactives et les retombées de cendres ;
- Le devenir des mâchefers et des résidus d'épuration des fumées ;
- Le risque que les incinérateurs deviennent des « aspirateurs à déchets ».

Souvent interrogés sur la capacité totale des incinérateurs prévus (60 000 et 40 000 tonnes), jugée tantôt insuffisante par rapport aux prévisions de déchets pour 2030, tantôt excessive eu égard aux perspectives de réduction au-delà de cette date, les maîtres d'ouvrage ont répondu en argumentant sur la cohérence de leur choix. En revanche, ils n'ont répondu que sommairement aux personnes qui suggéraient la construction d'une UVE unique de 100 000 tonnes, cette variante n'ayant pas été étudiée par les porteurs de projet.



Brigitte
Chalopin

brigitte.chalopin@garant-cndp.fr

Philippe
Bertran

philippe.bertran@garant-cndp.fr

SOMMAIRE

PARTIE 1 : LE PROJET SOUMIS A LA CONCERTATION.....	6
Les 3 maîtres d'ouvrage	07
1- Touraine Propre	07
2- Tours Métropole Val de Loire	08
3- Groupement du Sud tourangeau	09
Synthèse du projet	10
Les impacts du projet sur le territoire	11
PARTIE 2 : L'ORGANISATION ET LE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION.....	12
Une concertation sous l'égide de la CNDP	13
Les objectifs de la concertation	13
Les prestataires de la concertation	14
Le périmètre de la concertation	15
Une identité graphique singulière mettant l'accent sur la pédagogie	16
1- Une concertation facilement identifiable grâce à un univers graphique singulier	16
2- Des supports de communication pédagogiques	17
Un important dispositif de concertation pour informer et mobiliser	18
1- Des outils de participation adaptés à la diversité des publics	18
2- La concertation en chiffres	19
3- Le dossier de concertation	20
4- Avis préalable de concertation	20
5- Une plateforme numérique pour participer en ligne	21
6- 4 réunions publiques pour informer et échanger	22
7- 2 tables ronde pour approfondir les sujets	24
8- Des rencontres de proximités : les 67 débats mobiles	26
9- 4 visites de sites pour aller à la rencontre des acteurs locaux	27
10 - 3 ateliers collaboratifs auprès du public étudiant	28
11- Une exposition itinérante accueillie par 23 établissements	28
12- Stratégie de relations presse	29
13- Campagne média	30
14- Réseaux sociaux	30
15- Captation vidéo	31
16- Les relais institutionnels départementaux	32
Aspect qualitatif de la concertation	34
Les limites du dispositif déployé	34

PARTIE 3 : LES PRINCIPALES THEMATIQUES ABORDEES ET LES REPONSES APORTEES...36

Observations et propositions relatives au projet de PLPDMA	37
1- L'objectif de réduction de 16% entre 2022 et 2030	37
2- Les aspects financiers du PLPDMA	40
3- La mise en oeuvre et le suivi du PLPDMA	42
4- Biodéchets, déchets verts, compostage	43
5- Réemploi, recyclage	45
6- La tarification incitative	47
7- L'organisation de la collecte	48
8- Sensibilisation et communication	50
9- Les autres moyens de prévention des déchets	52
10- Synthèse des ajouts au projet de PLPDMA	53
Observations et propositions relatives aux projets d'UVE	55
1- Faut-il construire des UVE en Indre-et-Loire	55
2- Les sites prévus sont-ils bien choisis ?	58
3- Les solutions alternatives	59
4- Deux UVE ou une seule ?	60
5- Quel dimensionnement	61

PARTIE 4 : LES ENSEIGNEMENTS TIRES ET LES ENGAGEMENTS DES MAÎTRES

D'OUVRAGE.....	62
Révision du programme de prévention départemental	63
Territoire, localisation et dimensionnement des UVE	64
Impacts et transparence auprès de la population	67
Prolongement de la dynamique citoyenne initiée dans le cadre de la concertation préalable	67

PARTIE 5 : LES RÉPONSES APORTEES AUX QUESTIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA

CNDP.....	68
Suite à donner aux interrogations n'ayant pas trouvé de réponses	69
Recommandations sur les modalités d'association du public et de gouvernance	72

PARTIE 6 : ET MAINTENANT ? LA POURSUITE DE LA DYNAMIQUE

CITOYENNE.....	74
De la concertation à la mise en oeuvre : le calendrier prévisionnel	76
Table des annexes	77

Partie 1

LE PROJET SOUMIS
A LA CONCERTATION

LES 3 MAÎTRES D'OUVRAGE

1// Touraine Propre



Créé en 2002, Touraine Propre est un syndicat mixte qui œuvre en faveur de la prévention des déchets en Indre-et-Loire. L'ensemble des élus y siégeant a décidé de lui confier l'élaboration et la coordination d'un programme de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) à l'échelle départementale pour la période 2024-2030 en lien avec l'ensemble de ses collectivités adhérentes. Cette stratégie de planification, d'une durée légale de 6 ans, doit permettre de réduire nos déchets ménagers et assimilés (DMA). **Il s'agit d'enrichir et d'accroître la portée des actions en faveur de la prévention proposées par les collectivités du département.**

Touraine Propre coordonne également les études ayant trait à des projets d'installations de traitement permettant la valorisation énergétique de nos restes.

Au total, ce sont 244 communes qui sont présentes au sein du territoire de Touraine Propre. Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) membres sont les suivants :

- **Communauté de communes de Gâtine-Racan** : 19 communes et 21 996 habitants ;
- **Communauté de communes de Touraine-Est Vallées** : 10 communes et 40 743 habitants ;
- **Tours Métropole Val de Loire** : 22 communes et 300 045 habitants ;
- **SMICTOM d'Amboise** (composé des communautés de communes du Castelrenaudais, du Val d'Amboise et Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher) : 45 communes et 67 276 habitants ;
- **Communauté de communes de Touraine Vallée de l'Indre (partie est)** : 8 communes et 36 091 habitants ;
- **Communauté de communes de Loches Sud Touraine** : 67 communes et 52 496 habitants ;
- **SMICTOM du Chinonais** (composé des communautés de communes de Chinon, Vienne et Loire, Touraine Val de Vienne et Touraine Vallée de l'Indre (partie ouest)) : 73 communes et 75 965 habitants.

Compte tenu de son périmètre et de ses compétences, il s'agit du maître d'ouvrage qui a coordonné la concertation « Cap 2030 : vers une Touraine propre ».



Photo Touraine Propre

Comité syndical de Touraine Propre

594 612 habitants vivent sur le territoire de Touraine Propre, soit **98 %** de la population d'Indre-et-Loire

2// Tours Métropole Val de Loire



Tours Métropole Val de Loire est un établissement public de coopération intercommunale créé en 2017. Il a succédé à la communauté d'agglomération Tour(s) Plus, ayant elle-même vu le jour en 1999. Sa superficie s'étend sur 389 km² pour une densité de 761 habitants par kilomètre carré. **8 des 10 communes les plus peuplées du département en font partie.**

Depuis 2003, **Tours Métropole Val de Loire** dispose de la compétence « déchets » pour la collecte, la gestion des déchèteries et des centres de tri, le traitement et leur valorisation. En complément des actions de prévention portées par le syndicat mixte Touraine Propre, la métropole tourangelle sensibilise au tri et au recyclage tout en s'occupant de la propreté urbaine.

Le territoire de Tours Métropole Val de Loire est le principal producteur de déchets du département, **possédant plus de la moitié de la population d'Indre-et-Loire.**

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) de ses habitants sont, pour partie, dirigées vers **l'installation**

de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Sonzay. En fonctionnement depuis 1985, elle est située au nord de la métropole sur le territoire de la communauté de communes de Gâtine Racan.

Dans le cadre de cette stratégie de prévention et de gestion des déchets résiduels, Tours Métropole Val de Loire est un maître d'ouvrage à part entière. En effet, cette collectivité a souhaité porter la construction d'une unité de valorisation énergétique sur son territoire ou à proximité.

1 habitant sur 2
d'Indre-et-Loire
vit dans la
métropole de Tours



Ville de Tours

Photo Eric Issaëbe

3// Groupement du Sud tourangeau



Le troisième maître d'ouvrage est constitué d'un **groupement de 4 communautés de communes du Sud tourangeau** pour la création d'une nouvelle unité de valorisation énergétique (UVE) à Saint-Benoît-la-Forêt. Il a été unanimement décidé que **la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire soit la coordinatrice de ce groupement.**

Il est composé des établissements publics de coopération intercommunale suivants :

- La communauté de communes **Chinon, Vienne et Loire** ;
- La communauté de communes **Touraine Val de Vienne** ;
- La communauté de communes de **Touraine Vallée de l'Indre** ;
- La communauté de communes de **Loches Sud Touraine** ;

Deux de ces communautés de communes disposent d'une solution de traitement des déchets sur leur territoire. La communauté de communes de Loches Sud Touraine possède une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) implantée à Chanceaux-près-Loches depuis 1990, à proximité de Loches. La communauté de communes de Chinon, Vienne et Loire bénéficie quant à elle d'une unité d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) depuis

1984, localisée à Saint-Benoît-la-Forêt, à proximité de Chinon. Ces deux installations devront fermer dans les années à venir en raison de leur saturation et de leur fin de vie utile.

Le groupement du Sud tourangeau bénéficie du soutien technique du SMICTOM du Chinonais. Ce syndicat mixte a pour mission d'assurer la collecte et le traitement des déchets produits par les habitants de ses 3 communautés de communes adhérentes, à savoir :

- La communauté de communes **Chinon, Vienne et Loire** ;
- La communauté de communes **Touraine Val de Vienne** ;
- La communauté de communes de **Touraine Vallée de l'Indre** (partie ouest).

Le SMICTOM du Chinonais accompagne le groupement du Sud tourangeau. Il est l'interlocuteur privilégié en matière de prévention, de sensibilisation, de collecte et de traitement des déchets ménagers sur son territoire.



2 unités de traitement des déchets sont en activité sur le territoire du Sud tourangeau, toutes deux devront fermer dans les années à venir

73 communes, réparties dans **3 communautés de communes**, adhèrent au SMICTOM du Chinonais

SYNTHÈSE DU PROJET



Les 3 volets du projet

La concertation « Cap 2030 : vers une Touraine propre » a porté sur la définition d'une **stratégie départementale de prévention et de traitement des déchets pour la période 2024-2030**. La stratégie soumise à la concertation comprend trois volets :

 **Un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) pour le territoire de l'Indre-et-Loire**, porté par le syndicat mixte Touraine Propre en lien avec l'ensemble de ses collectivités adhérentes ;

 **La création d'une unité de valorisation énergétique (UVE) portée par Tours Métropole Val de Loire** sur son territoire ou à proximité afin de traiter ses propres déchets ainsi que ceux des communautés de communes de Touraine-Est Vallées et de Gâtine-Racan ;

 **La reconstruction et la transformation de l'unité d'incinération d'ordures ménagères de Saint-Benoit-la-Forêt** (sur le territoire de la Communauté de Chinon, Vienne et Loire) en unité de valorisation énergétique (UVE), ce projet porté par le groupement du Sud tourangeau vise à traiter les déchets des 4 communautés de communes de ce groupement.

Le montant prévisionnel total de ce projet est estimé entre 150 et 200 millions d'euros.

Les objectifs du projet

L'objectif de la concertation « Cap 2030 : vers une Touraine propre » a été de **recueillir l'avis du public sur cette stratégie départementale de prévention et de traitement des déchets** qui vise à :

 **Une diminution des tonnages de déchets résiduels à traiter** (-16 % en 2030 par rapport à 2022), plus ambitieuse que les objectifs réglementaires régionaux et nationaux, grâce à une politique départementale de prévention à la réduction à la source pour la période 2024-2030 ;

 **La transition d'un modèle de traitement historiquement basé sur l'enfouissement** vers un modèle de prévention et de valorisation énergétique des déchets ;

 **La maîtrise des coûts de traitement des déchets** au regard de l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), notamment pour le traitement par enfouissement ;

 **La sécurisation à long terme des capacités de traitement départementales** en vue de limiter l'exportation des déchets vers d'autres départements français ;

 **Le développement des solutions locales de valorisation énergétique** des déchets pour limiter les impacts environnementaux liés au transport et au traitement des déchets.

LES IMPACTS DU PROJET SUR LE TERRITOIRE

1// Les enjeux liés à la prévention des déchets

Les objectifs de réduction de nos déchets visent avant tout à avoir un impact positif sur le département d'Indre-et-Loire. La prévention de nos déchets agit sur plusieurs enjeux majeurs actuels comme cela est détaillé à la page 51 du dossier de concertation. Citons notamment :

- L'atténuation du changement climatique ;
- La réduction de la consommation de ressources naturelles ;
- La limitation de la pollution ;
- La protection de la biodiversité ;
- La réduction des coûts de gestion des déchets ;
- La création d'emplois ;
- L'amélioration de la qualité de vie ;
- La sensibilisation et l'éducation ;
- L'engagement citoyen et le renforcement du lien social.



2// Les enjeux liés au traitement des déchets

Le traitement des déchets en vue de leur valorisation énergétique soulève des enjeux de natures différentes selon les différentes étapes de la vie du projet. Ils sont présentés en détail aux pages 64 à 66 du dossier de concertation pour l'UVE de Tours Métropole Val de Loire et aux pages 76 à 78 pour l'UVE du groupement du Sud tourangeau. Les aspects suivants y sont abordés.

Lors de la phase de construction

- Création d'emplois ;
- Flux de camions ;
- Génération de déchets.

Lors de la phase de déconstruction

- Création d'emplois ;
- Flux de camions ;
- Génération de déchets ;
- Valorisation matière.

Lors de la phase d'exploitation

- Créations d'emplois ;
- Impacts sur les sols, sous-sols et eaux souterraines ;
- Qualité de l'air ;
- Rejets atmosphériques ;
- Odeurs et poussières ;
- Nuisances sonores ;
- Trafic routier ;
- Maîtrise du risque industriel ;
- Intégration architecturale et paysagère.

Partie 2

L'ORGANISATION ET LE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

Une concertation sous l'égide de la CNDP

Touraine Propre, Tours Métropole Val de Loire et le groupement du Sud tourangeau ont été sensibles aux interrogations et aux avis exprimés autour de ce projet. Le choix d'organiser une concertation préalable au titre du Code de l'environnement répond ainsi à la volonté des porteurs du projet d'ouvrir un dialogue le plus transparent possible, permettant de débattre de tous les aspects du projet. Il s'agissait ici d'une démarche non obligatoire, organisée de manière volontaire à l'initiative des 3 maîtres d'ouvrage. Cette initiative s'inscrit plus largement dans une volonté d'associer les habitants et les usagers de ce territoire dès la phase de conception de ses projets.

Afin de conduire une démarche de dialogue qui soit exemplaire et qui offre un cadre structuré pour l'expression du débat, les maîtres d'ouvrage ont décidé de saisir volontairement la Commission nationale du débat public (CNDP) pour demander la nomination de garants indépendants, chargés de veiller au bon déroulé de la démarche et au respect du droit à l'information et à la participation du public. En ce sens, la Commission a désigné 2 garants : Mme Brigitte Chalopin et M. Philippe Bertran, qui ont été présents tout au long de la concertation et ont suivi l'ensemble des temps forts.

Conçu avec les garants et adapté aux attentes exprimées par les acteurs du territoire lors de la phase préparatoire, le dispositif de concertation déployé avait pour objectif, d'une part de permettre au plus grand nombre de s'exprimer et de participer, et d'autre part d'aborder l'ensemble des enjeux et questions suscités par le projet. Les temps d'échanges proposés dans le cadre de la concertation étaient organisés de manière à garantir un débat équilibré entre les porteurs du projet et les participants.

Concertation garantie par

 LA commission nationale du débat public CNDP



Brigitte
Chalopin



Philippe
Bertran

Les objectifs de la concertation

L'objectif d'une concertation préalable n'est pas de convaincre, mais de permettre au public de s'informer sur un projet et d'exprimer un avis argumenté afin d'éclairer la décision du porteur de projet sur la poursuite du projet et sur ses conditions de sa réalisation. Pour les 3 maîtres d'ouvrage, cette première expérience de concertation préalable a rempli cet objectif de manière satisfaisante.

Les prestataires de la concertation

Etant donné l'ampleur de cette concertation préalable, les maîtres d'ouvrage ont décidé de faire appel à un prestataire pour la coordination de l'ensemble des parties prenantes mobilisées et la mise en œuvre de certaines parties du dispositif. Cette tâche fut confiée à des spécialistes locaux de la participation citoyenne, membres de la **coopérative Artéfacts** basée à Tours.

Créée en 2010, Artefact regroupe des professionnels indépendants issus de secteurs créatifs et techniques. Engagée dans l'économie sociale et solidaire, Artéfacts valorise des projets locaux et écoresponsables.

Les co-traitants impliqués dans cette démarche participative ont été les suivants :



WePlus est une agence tourangelle de production audiovisuelle spécialisée dans la création de contenus vidéo. Les maîtres d'ouvrage ont fait appel à cette agence pour la captation de vidéos afin de documenter les événements et enrichir le suivi du projet.



Phoenix Events est une société spécialisée dans l'organisation et la gestion d'événements professionnels et privés. Les maîtres d'ouvrage ont sollicité ses services pour la logistique afférente à l'organisation des réunions publiques, des tables rondes et des débats mobiles.



L'agence de communication **Imagidée**, située à Loches, est spécialisée dans la création et la gestion de stratégies de communication pour les entreprises, associations et collectivités. Les maîtres d'ouvrage ont fait appel à cette société pour la création de supports pédagogiques (infographie, motion design...).



La Graffinerie est une agence de communication et un atelier de signalétique, fondée en 2007 à Nazelles-Négron. Elle propose ses services pour la création et la production d'éléments de communication visuelle, adaptés aux entreprises, associations et institutions. Cette agence a participé à la concertation en créant la plateforme de participation citoyenne « Cap 2030 : vers une Touraine propre ».

Les maîtres d'ouvrage remercient l'ensemble des prestataires qui ont contribué au succès de cette concertation préalable.

LE PERIMETRE DE LA CONCERTATION

La concertation « Cap 2030 : vers une Touraine propre » s'est déroulée dans le département d'Indre-et-Loire. Son périmètre correspond à celui des collectivités adhérentes au syndicat mixte Touraine Propre, à savoir :

- Communauté de communes de Gâtine-Racan** : 19 communes et 21 996 habitants ;
- Communauté de communes de Touraine-Est Vallées** : 10 communes et 40 743 habitants ;
- Tours Métropole Val de Loire** : 22 communes et 300 045 habitants ;
- SMICTOM d'Amboise** (composé des communautés de communes du Castelrenaudais, du Val d'Amboise et Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher) : 45 communes et 67 276 habitants ;
- Communauté de communes de Touraine Vallée de l'Indre (partie est)** : 8 communes et 36 091 habitants ;
- Communauté de communes de Loches Sud Touraine** : 67 communes et 52 496 habitants ;
- SMICTOM du Chinonais** (composé des communautés de communes de Chinon, Vienne et Loire, Touraine Val de Vienne et Touraine Vallée de l'Indre (partie ouest)) : 73 communes et 75 965 habitants.

594 612 habitants vivent sur le territoire de Touraine Propre, soit **98 %** de la population d'Indre-et-Loire

Il est à noter que la communauté de communes Touraine Ouest-Val de Loire – collectivité non adhérente à Touraine Propre – a été associée dès 2023 à l'élaboration du programme départemental de prévention des déchets ménagers et assimilés 2024-2030.



Périmètre de la concertation

UNE IDENTITÉ GRAPHIQUE SINGULIÈRE METTANT L'ACCENT SUR LA PÉDAGOGIE

1// Une concertation facilement identifiable grâce à un univers graphique singulier

Un univers graphique propre à la concertation a été conçu afin de favoriser la reconnaissance du projet et d'assurer une cohérence dans tous les supports de communication, tout en véhiculant les valeurs et les messages du projet.



Le nom de la concertation, « Cap 2030 », et son slogan, « vers une Touraine propre », ont été choisis pour refléter l'objectif de réduction des déchets de 16% d'ici 2030. **Un logo** a été créé, intégrant des éléments graphiques qui font appel à l'univers de la prévention et de la gestion des déchets.

Les couleurs du projet ont été choisies pour leur impact visuel et leurs significations : l'orange symbolise le dynamisme et l'énergie d'une concertation publique, tandis que le vert représente l'aspect écologique de la démarche. Ces deux couleurs ont également permis d'assurer une continuité avec les univers graphiques existants des maîtres d'ouvrage, tout en conférant au projet une identité visuelle distincte et facilement identifiable par la population.

En complément, des **éléments de compositions** ont été sélectionnés pour enrichir l'univers graphique du projet et illustrer la prévention et la gestion des déchets.

La charte graphique a été appliquée à l'ensemble des supports de communication afin de garantir une cohérence visuelle tout au long de la communication réalisée dans le cadre de la concertation.

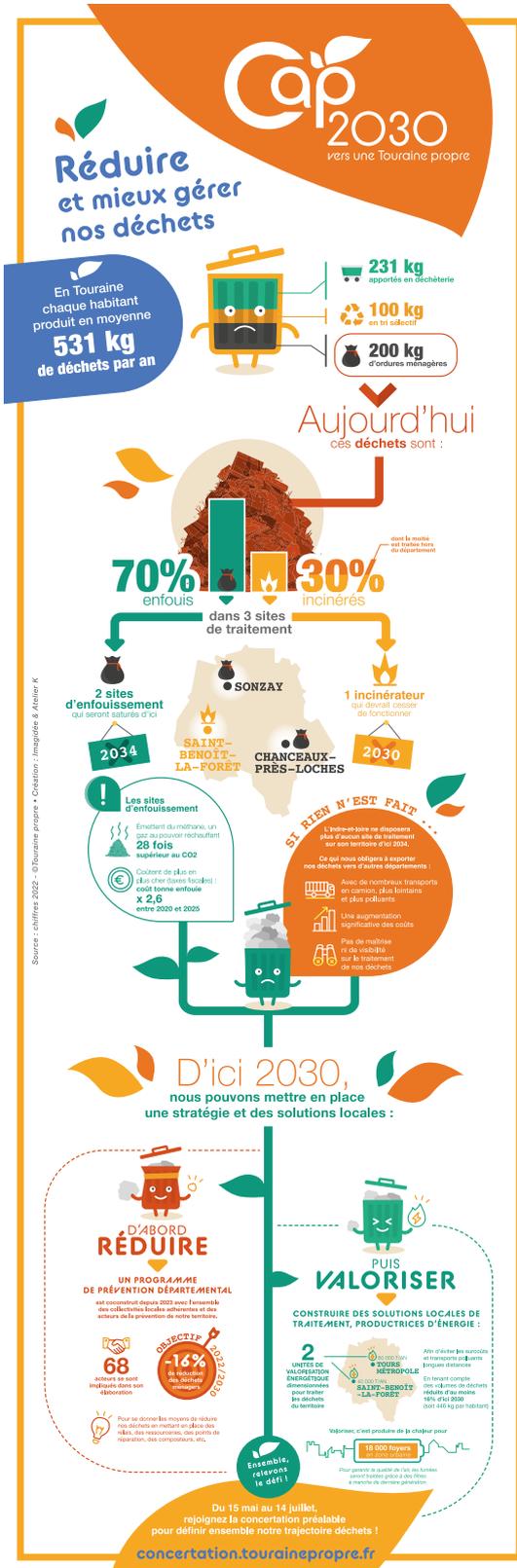


Réunion publique de Tours

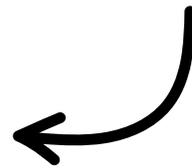
Photo Touraine Propre

2// Des supports de communication pédagogiques

Afin de faciliter la présentation du projet et d'en favoriser sa compréhension, plusieurs supports de communication pédagogiques ont été élaborés.



Une **infographie** synthétisant les enjeux de la gestion des déchets en Indre-et-Loire, ainsi que les objectifs du projet proposé à la concertation.



Un **motion design** présentant les enjeux de la **prévention des déchets** et les solutions proposées dans le cadre du PLPDMA départemental 2024-2030.

Un **motion design** exposant les solutions proposées à la concertation afin de **mieux gérer les déchets** du territoire, incluant leur valorisation énergétique.



UN IMPORTANT DISPOSITIF DE CONCERTATION POUR INFORMER ET MOBILISER

Chaque concertation préalable constitue un moment de prédilection pour les porteurs d'un projet afin d'informer et de mobiliser la population d'un territoire autour d'une thématique précise. **En Indre-et-Loire, aucune démarche de cette ampleur n'avait été jusqu'alors entreprise au sujet des problématiques afférentes à la prévention et à la gestion des déchets.**

S'agissant de sujets majoritairement techniques et, par conséquent, complexes pour le grand public, **une attention toute particulière a été portée par les collectivités impliquées à l'élaboration et au déploiement d'un vaste dispositif de concertation à destination de l'ensemble des citoyennes et citoyens.** Il a nécessité la mobilisation de tous les services communication des intercommunalités d'Indre-et-Loire et plus spécifiquement de ceux des 3 maîtres d'ouvrage.



Très concrètement, cette implication s'est concrétisée par des investissements d'un montant jusqu'à présent inédit à l'échelle locale et au-dessus de ce qui est habituellement pratiqué pour une démarche de ce type. Cela s'explique par une volonté politique forte de faire de ces 2 mois de concertation un temps d'échange qualitatif autour des enjeux de prévention et de gestion des déchets en Indre-et-Loire. De nombreux professionnels de la participation citoyenne et de la facilitation ont par exemple été mobilisés sur ce projet. **Le coût total de ce dispositif s'élève à 115 000€.**

En faisant appel à l'ensemble des élus et des services techniques des collectivités d'Indre-et-Loire, **le dispositif de la concertation « Cap 2030 : vers une Touraine propre » préfigure également les futures campagnes de sensibilisation départementale** dont la mise en œuvre est prévue par le PLPDMA 2024-2030.

1// Des outils de participation adaptés à la diversité des publics

Afin de permettre la participation du plus grand nombre et en réponse aux recommandations des garants de la CNDP, **une attention particulière a été portée à la diversité des modalités de participation.**

Les événements de la concertation ont été programmés à différents moments de la journée et dans divers lieux du périmètre de la concertation de manière à garantir une participation citoyenne la plus large possible.

Des **temps d'échanges en présentiel** ont été organisés pour encourager les interactions directes entre les participants et les maîtres d'ouvrage. Des débats mobiles ont également été organisés afin de favoriser les échanges entre les citoyens et les acteurs locaux de la gestion des déchets, tels que les ambassadeurs de prévention des collectivités et des associations locales.

Une **plateforme de participation citoyenne** a été créée pour donner la possibilité aux citoyens de participer en ligne, depuis chez eux. Cette plateforme a permis aux participants de s'informer sur les projets, de poser des questions, de recevoir des réponses, de donner leur avis, ainsi que de lire et commenter les contributions des autres participants.

Des registres papier étaient disponibles lors des événements pour recueillir les avis et contributions des participants qui n'avaient pas accès aux outils numériques nécessaires pour participer en ligne.

Deux réunions publiques ont été retransmises en direct sur la [chaîne YouTube de Touraine Propre](#), permettant aux participants de suivre les discussions en temps réel et de poser des questions via le chat.



912

affiches apposées

20 268

flyers distribués

764

passages des
spots radio

250

participants aux
réunions publiques
et tables rondes

67

débats mobiles

1700

personnes
rencontrées lors des
débats mobiles

43

participants aux
visites de sites

2414

visiteurs sur la
plateforme (entre le
7 juin et le 14 juillet)

94

contributions déposées
sur la plateforme de
participation citoyenne

50

dossiers de
concertation imprimés

1

exposition itinérante
dans 23 lieux

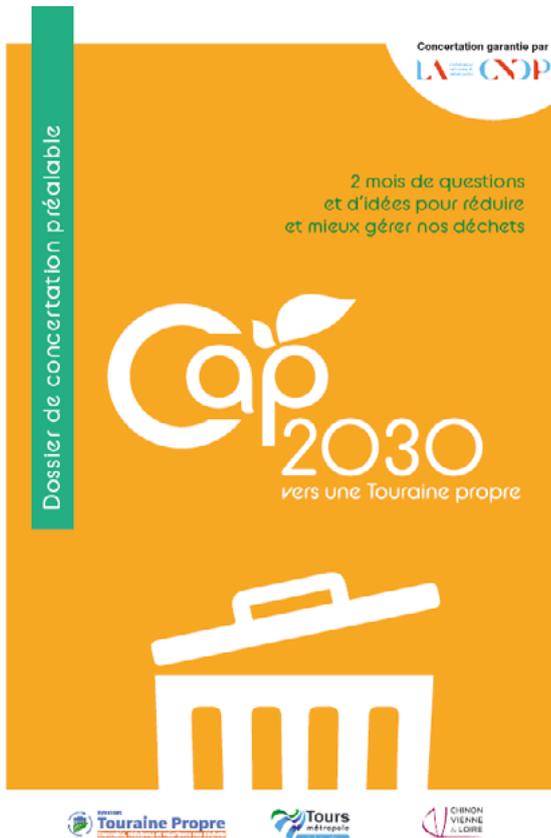
20

communiqués
de presse

27

retombées médias,
dont 4 passages TV

3// Le dossier de la concertation



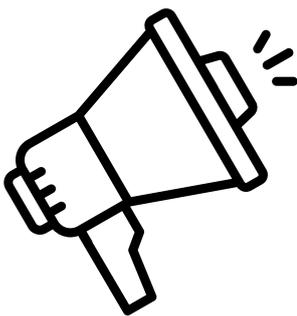
Accessible en ligne sur la plateforme de participation citoyenne et en version papier lors des événements, le dossier de concertation a constitué un support central pour informer le public sur le projet de prévention et de traitement des déchets proposé. Il rassemblait toutes les informations nécessaires à la compréhension des enjeux, des objectifs et des solutions proposées.

Le dossier de concertation a permis de donner aux citoyens les clés de compréhensions nécessaires pour exprimer leurs opinions et contribuer de manière informée.

Malgré la complexité des sujets abordés dans le dossier de concertation, des efforts importants ont été déployés pour rendre l'information claire et accessible.

Une présentation simplifiée des enjeux et des objectifs de la concertation a également été mise en ligne sur la plateforme de participation citoyenne en complément du dossier. Néanmoins, nous reconnaissons qu'une version papier simplifiée du dossier de concertation sous la forme d'une synthèse aurait pu faciliter davantage l'accès à l'information.

4// Avis préalable de concertation



Conformément aux obligations légales, un avis préalable a été réalisé pour annoncer officiellement la concertation et informer les citoyens de cette initiative.

Cet avis a été affiché dans 8 lieux du périmètre concerné par la concertation, incluant les sièges des maîtres d'ouvrage et des panneaux d'affichage de mairies.

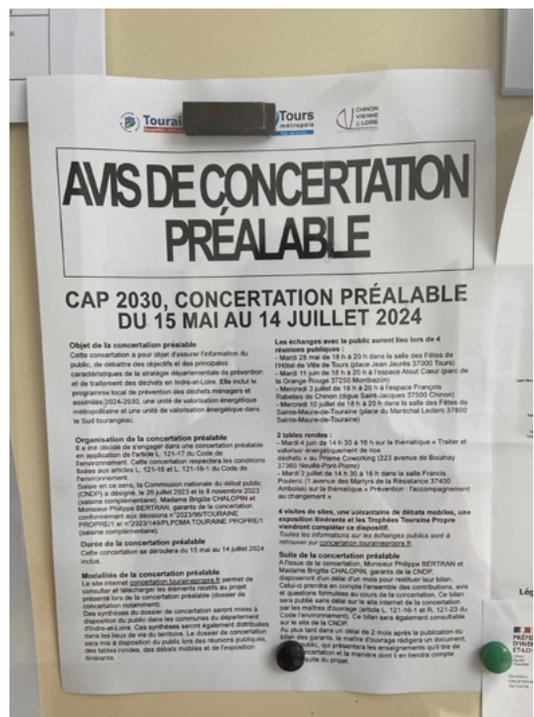
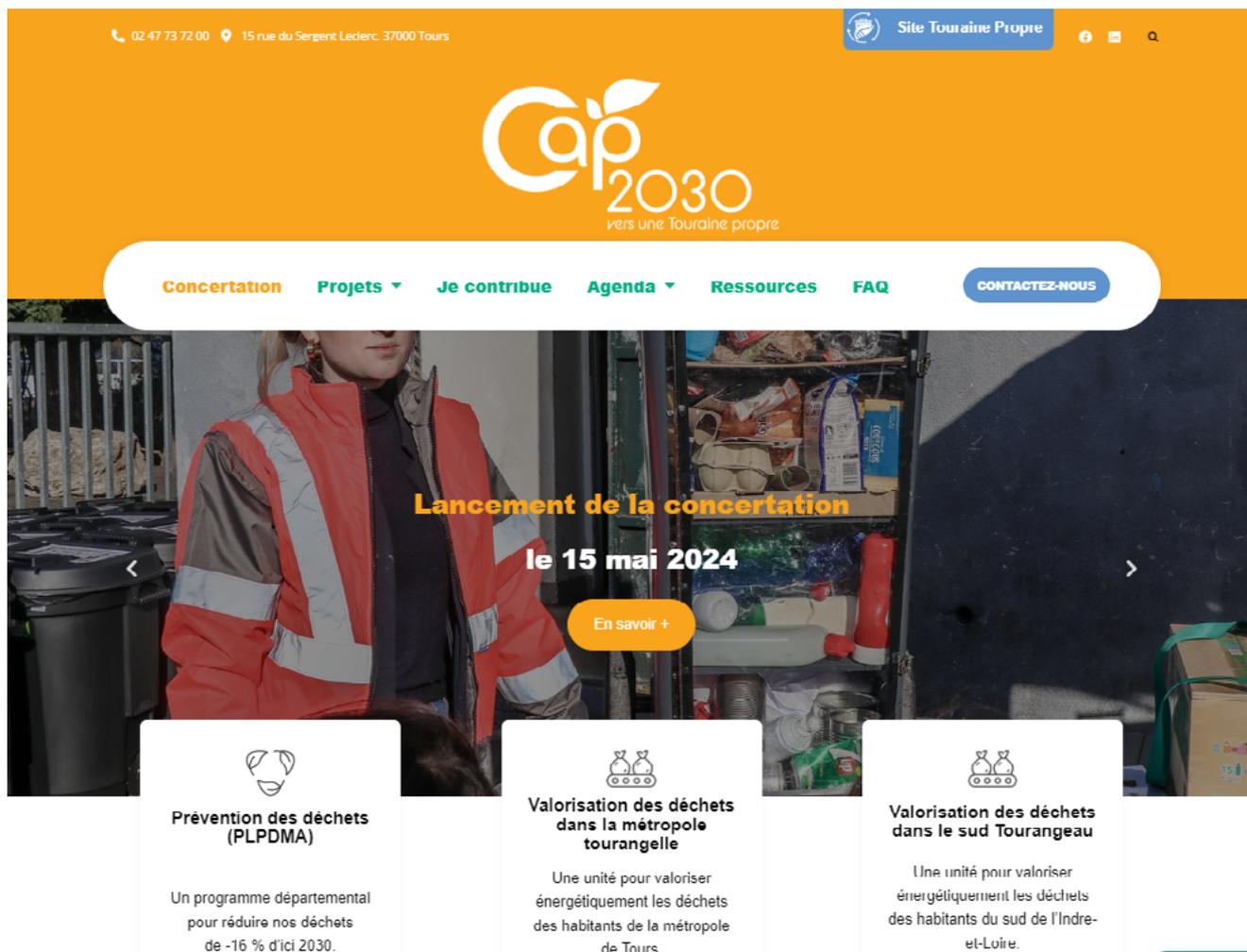


Photo CC de Chinon, Vienne et Loire

5// Une plateforme numérique pour participer en ligne



Une plateforme de participation citoyenne « concertation.tourainepropre.fr » a été réalisé, en partenariat avec l'agence « La Graffinerie », pour centraliser toutes les informations et documents liés à la concertation, y compris le dossier de concertation. Chaque composante du projet soumis à la concertation disposait d'une page de présentation dédiée.

En page d'accueil, une infographie pédagogique présentait de manière synthétique les enjeux de prévention et de traitement des déchets en Indre-et-Loire, ainsi que les solutions proposées.

Cette plateforme offrait aux citoyens la possibilité de contribuer à distance grâce à un bouton « Je participe ». Ce bouton permettait de poser des questions, de donner son avis sur les projets et de lire et commenter les contributions des autres participants.

Pour informer sur les moments clés de la concertation, une page dédiée incluait une cartographie et une liste des événements, permettant de visualiser les actions menées dans le département. Enfin, une section « foire aux questions » (FAQ) permettait de répondre aux interrogations fréquentes concernant les thèmes abordés lors de la concertation.

6// 4 réunions publiques pour informer et échanger

Les réunions publiques ont constitué l'un des principaux temps forts de cette concertation. Quatre réunions ont été organisées :



Photo Touraine Propre

Tours, mardi 28 mai 2024



Photo Touraine Propre

Montbazou, mardi 11 juin 2024



Photo Touraine Propre

Sainte-Maure-de-Touraine, mercredi 10 juillet 2024



Photo Touraine Propre

Chinon, jeudi 11 juillet 2024

Ces réunions ont permis aux participants de **s'informer sur les projets** proposés à la concertation et **d'échanger directement avec les maîtres d'ouvrage**. Chaque réunion, d'une durée de deux heures, s'est déroulée en soirée et était structurée en trois parties :

- Présentation de la concertation préalable et de ses objectifs ;
- Présentation de la prévention des déchets en Indre-et-Loire et plus particulièrement du PLPDMA 2024-2030 proposé à la concertation préalable ;
- Présentation de la valorisation des déchets et plus particulièrement des UVE proposées à la concertation préalable.

Pour ce faire, une présentation interactive et pédagogique a été élaborée. Chaque partie était suivie d'une **session de questions-réponses**. De plus, lors de chaque réunion, **des facilitateurs** étaient présents pour animer le débat, garantir son bon déroulement, favoriser les échanges et assurer une distribution équitable de la parole. Des registres papier étaient

également disponibles pour recueillir les avis et questions des participants.

La réunion à Sainte-Maure-de-Touraine, éloignée des sites pressentis pour les futures UVE, était principalement axée sur la prévention, avec des **ateliers participatifs dédiés**.

Toutes les réunions publiques ont été annoncées par une pluralité de supports :

- Des publications sur les réseaux sociaux de Touraine Propre, de la communauté de communes où se déroulait la réunion et, parfois, des communes avoisinantes ;
- Un communiqué de presse ;
- Une page dédiée à l'événement sur la plateforme participative citoyenne ;
- Une invitation par courriel à participer à la réunion publique aux élus, techniciens, institutionnels et responsables associatifs du département.

De plus, selon les cas, l'annonce des réunions publiques a inclus :

- Un affichage dans les commerces de proximité ;

- La promotion de l'événement sur les panneaux lumineux des communes de la collectivité ;
- La distribution de flyers dans les boîtes à lettres et sur les parebrises.

Deux d'entre elles ont fait l'objet d'une captation vidéo pour retransmission en direct sur la [chaîne YouTube de Touraine Propre](#).



Photo Touraine Propre

Lors de chaque réunion publique, des expositions étaient également présentes pour sensibiliser les participants aux enjeux liés aux déchets.



Photo Touraine Propre



Photo Touraine Propre



Photo Touraine Propre

« Voyage au cœur de nos poubelles » par Bénédicte Florin et Pascal Garret, présentant les travaux de chercheurs afin de diffuser les connaissances relatives à l'archéologie des déchets, l'histoire de la récupération et du recyclage, les modes de traitement ou encore l'évolution de la législation française.

Une exposition de l'album « Plastic tac tac » par Terreur Graphique qui illustre avec un humour subtil l'histoire du plastique et invite à revisiter nos préjugés, explorer les solutions et à tendre vers un monde sans plastique.

Des supports visuels issus des ateliers réalisés avec des étudiants de l'Université de Tours dans le cadre de cette concertation permettant de présenter ses principaux enjeux : réduction à la source, sensibilisation à la prévention et traitement des déchets.

En parallèle de ces 4 réunions publiques, 4 associations (le Collectif Chinonais Environnement, Zéro Déchet Touraine, la SEPANT et le Réseau Compost Citoyen) ont organisé deux réunions d'échanges avec les citoyens les 29 mai à Chinon et 3 juillet à Tours. Les contributions issues de ces réunions ont été publiées sur la plateforme de participation citoyenne et intégrées dans la révision du projet proposé à la concertation.

Nous regrettons que la participation aux réunions publiques ait été inférieure aux attentes malgré les efforts de communication mis en œuvre pour promouvoir ces événements. Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs, notamment la temporalité des réunions qui se sont tenues en semaine, la nature technique des sujets abordés, ainsi que le contexte local déjà saturé d'informations en raison des élections européennes et législatives qui se sont tenues durant la même période.

2 tables rondes pour approfondir les enjeux

Les tables rondes organisées dans le cadre de cette concertation avaient pour objectifs d'approfondir les enjeux de prévention et de traitement des déchets et de mettre les participants en situation de débattre entre eux, de manière horizontale, en présence d'experts du sujet. Deux tables rondes ont été organisées, chacune dédiée à l'un des deux volets de la concertation.

Table ronde n°1 : « Traiter et valoriser énergétiquement nos déchets » à Neuillé-Pont-Pierre, mardi 4 juin.



L'objectif de cette table ronde était d'aider le grand public à **mieux comprendre les enjeux des installations de valorisation des déchets par incinération**. En partageant l'expérience de l'unité de valorisation énergétique de Lasse (Maine-et-Loire), les participants ont pu découvrir et interroger les intervenants sur le fonctionnement de ce type d'installation, sur les possibilités de valorisation de l'énergie produite par l'incinération de déchets, sur leurs impacts environnementaux, ainsi que sur la stratégie départementale de traitement soumise à cette concertation préalable. Cette table ronde a permis de mobiliser une quarantaine de personnes, notamment des riverains du site envisagé à Sonzay, très intéressés par les enjeux entourant la localisation des installations envisagées.

Les intervenants de la table ronde étaient :

- 🍌 **Martin Cohen**, Président de Touraine Propre, qui a ouvert la session en présentant les enjeux et les objectifs de la concertation préalable ;
- 🍌 **Laurent Gérard**, directeur du SIVERT de l'Est Anjou, qui a présenté le fonctionnement de l'unité de valorisation énergétique de Lasse et le bilan de ses 18 années de fonctionnement ;
- 🍌 **Fabrice Voiry**, directeur de la Transition Énergétique de Tours Métropole Val de Loire, qui a mis en lumière le fonctionnement et les impacts d'un réseau de chaleur urbain.



Photo Touraine Propre

Table ronde n°2 : « Réduction des déchets : l'accompagnement au changement au cœur du sujet » à Amboise, mardi 2 juillet.



Cette table ronde a permis aux participants d'**échanger sur les leviers à mobiliser pour réduire nos déchets**, en réunissant des acteurs locaux de la prévention des déchets qui sont quotidiennement confrontés à la problématique du changement de comportement. Celle-ci n'a malheureusement réuni qu'une dizaine de participants.



Photo Touraine Propre



Photo Touraine Propre

Les intervenants de la table ronde étaient :

- **Mathis Navard**, docteur en information communication, responsable communication et R&D à Touraine Propre et spécialiste de la prévention des déchets a présenté les enjeux de cette concertation et les actions pour encourager un changement de comportement ;
- **Gautier Chaussard**, chargé de prévention à Touraine Propre, a exposé les objectifs et actions du PLPDMA 2024-2030 soumis à la concertation ;
- **Hugues Monin**, responsable de traitement des déchets à Tours Métropole Val de Loire, a souligné l'importance du réemploi et les limites du recyclage ;
- **Aurélié Richard** de Consigne & Moi a partagé son expérience sur la consigne des bouteilles en verre ;
- **Joris Schweigart** du Repair Café Tours a insisté sur l'importance de la réparation des objets et l'autonomisation des individus ;
- **Stéphanie Lefief** de l'Association Active a mis en lumière les enjeux du réemploi et du recyclage du textile.

Ces tables rondes étaient accessibles sur inscription. Des registres papier étaient disponibles afin de recueillir les contributions des participants.

Les tables rondes ont été annoncées par plusieurs moyens :

- Un communiqué de presse ;
- Des publications sur les réseaux sociaux de Touraine Propre et de la collectivité où se tenait l'événement ;
- Une page dédiée à l'événement sur la plateforme de participation citoyenne ;
- Une invitation des élus, des techniciens, des institutionnels et des responsables associatifs du département ;
- La distribution de flyers.

8// Des rencontres de proximité : les 67 débats mobiles

67 débats mobiles ont été organisés à travers le département, permettant aux citoyens de participer à la concertation dans des lieux de vie tels que les marchés, brocantes et festivals de Touraine. Animées par les ambassadrices et ambassadeurs de la prévention des collectivités concernées, ces rencontres de proximité ont offert aux participants l'occasion de s'informer sur les enjeux de la réduction et du traitement des déchets.



Photo: Touraine Propre



Photo CC Loches Sud Touraine



Photo: Touraine Propre

Pour neuf de ces débats, une coanimation a été réalisée en partenariat avec plusieurs associations locales engagées dans la réduction des déchets, avec des ateliers de sensibilisation à l'appui.



Photo CC Loches Sud Touraine

Au total, ces débats mobiles ont permis de rencontrer **environ 1700 personnes**, ce qui en fait le meilleur canal d'information et de participation du grand public de cette concertation.

9// 4 visites de sites pour aller à la rencontre des acteurs locaux

Des visites de sites ont été proposées aux habitants d'Indre-et-Loire afin d'**approcher le projet dans sa dimension concrète** et de s'approprier les enjeux spécifiques à la Touraine en matière de réduction et de traitement des déchets. Limitées à des petits groupes d'une dizaine de personnes, quatre visites ont été organisées pour offrir aux participants un **aperçu privilégié des activités d'acteurs locaux de la prévention et de la valorisation des déchets**. Ces visites étaient accessibles sur inscription, des registres papier ont été utilisés pour recueillir les contributions des participants.



Photo Touraine Propre

La Boîte d'à Côté à Bléré, le mardi 21 mai.

Cette visite a offert aux participants l'occasion de découvrir le travail minutieux réalisé par cette ressourcerie. Ils ont pu suivre le parcours d'un objet : depuis son dépôt, en passant par le tri, jusqu'à sa vente, son démantèlement pour récupération ou sa réparation.



Photo Touraine Propre

La Caverne de Tri'tout à Saint-Antoine-du-Rocher, le jeudi 13 juin.

Cette visite a permis aux participants d'explorer le fonctionnement d'un centre de tri et de comprendre le rôle crucial de la recyclerie dans la réduction des déchets à la source, le réemploi et le recyclage.



Photo Touraine Propre

L'UVE de Lasse (Maine-et-Loire), le mercredi 26 juin.

Cette opportunité a permis aux participants de mieux comprendre le fonctionnement opérationnel de l'UVE ainsi que les enjeux associés à la gestion et à la valorisation des déchets. Chacun a pu constater de près comment les déchets sont transformés en ressources énergétiques tout en respectant les normes environnementales en vigueur.



Photo Touraine Propre

L'association ACTIVE à Tours, le vendredi 12 juillet.

Cette visite a permis de découvrir comment cette association participe à la réduction des déchets textiles et à leur réemploi, un des axes du programme local de prévention des déchets proposé à la concertation.

10// 3 ateliers collaboratifs auprès du public étudiant

La concertation préalable ayant eu lieu en dehors de la période universitaire, **Touraine Propre et ses collectivités adhérentes ont choisi d'associer en amont les étudiants de l'Université de Tours à l'élaboration du dispositif de communication.**

3 ateliers ont donc été organisés en février et mars 2024 avec **17 jeunes volontaires** du Master 1 Droit de l'Environnement et Géographie à la Faculté de Droit des 2 Lions (Tours) avec le concours de **Pascal Garret, de Bénédicte Florin** (Université de Tours), de **Gautier Chaussard et Mathis Navard** (Touraine Propre).

A cette occasion, **les étudiants ont produit 3 supports visuels** permettant de présenter les principaux enjeux de la concertation « Cap 2030 : vers une Touraine propre » : réduction à la source, sensibilisation à la prévention et traitement des déchets.

Ces productions ont participé à ce que tout un chacun s'approprié ces enjeux. Elles ont été présentées lors des réunions publiques, des tables rondes, des débats mobiles et sur la plateforme numérique de participation citoyenne.

Les jeunes étudiants sensibilisés sont également devenus des ambassadeurs de la prévention auprès des autres étudiants de l'Université de Tours. Ils ont d'ailleurs pris part aux différents temps forts de la concertation.

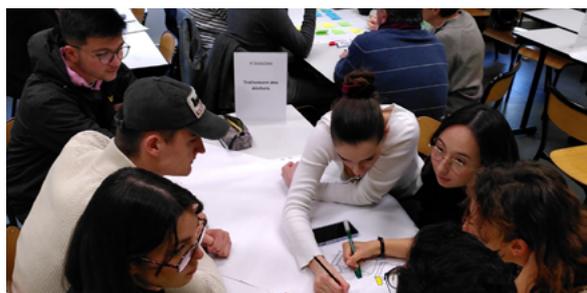


Photo Touraine Propre

11// Une exposition itinérante accueillie par 23 établissements



Photo Mairie de Chalon

Une exposition itinérante a circulé durant toute la période de la concertation dans **23 établissements** recevant du public. Elle se présentait sous la forme de **panneaux pédagogiques** d'information sur la prévention et le traitement des déchets en Touraine, comprenant une infographie sur les enjeux et objectifs du projet, ainsi qu'un panneau récapitulatif des informations pratiques de la concertation.



Dans une démarche d'éco-conception, les maîtres d'ouvrage ont veillé à ce qu'une grande partie des supports pédagogiques ne soit pas datée, permettant ainsi leur réutilisation après la concertation dans le cadre des actions de sensibilisation du programme départemental de prévention des déchets. De plus, les toiles de certains supports ont été données à l'association ACTIVE, qui les a transformés en sacs, leur offrant ainsi une seconde vie. Quant aux structures des panneaux, elles ont été données à d'autres acteurs du territoire via la plateforme Hub Eco de Tours Métropole Val de Loire pour réemploi.

12// Stratégie de relations presse

Une stratégie de relations presse a été mise en place pour marquer le lancement de la concertation, assurer une couverture médiatique et informer le public sur ses temps forts.

Une conférence de presse de lancement s'est tenue la veille du début de la concertation, le 14 mai 2024, au siège de Tours Métropole Val de Loire, à destination des médias locaux, en présence des trois maîtres d'ouvrage. À cette occasion, un **dossier de presse** a été distribué aux journalistes présents, puis mis en ligne sur la plateforme de la concertation dans un « **espace presse** » dédié. À la suite de cette conférence, 7 retombées presse ont été recensées, dont un passage à la télévision et à la radio.

Tout au long de la concertation, **20 communiqués de presse** ont été envoyés pour couvrir les événements clés et fournir un point d'étape à mi-parcours. Ces communiqués ont également été mis en ligne sur la plateforme de la concertation pour faciliter l'accès à l'information des journalistes.

Cette approche a permis d'obtenir **27 retombées médias** au total, dont 4 passages télé.



- 14/05/2024 - La Nouvelle République - « [Métropole de Tours : une concertation lancée sur le futur incinérateur](#) » ;
- 15/05/2024 - France 3 Centre-Val de Loire - « [Cap 2030 vers une Touraine propre : les habitants de l'Indre-et-Loire invités à s'exprimer sur la question des déchets](#) » ;
- 15/05/2024 - Info Tours - « [Qu'est-ce qu'on fait avec nos poubelles ? La Touraine a 2 mois pour trouver des solutions](#) » ;
- 15/05/2024 - 37°degrés - « [La Touraine se cherche un consensus sur les déchets](#) » ;
- 15/05/2024 - TV Tours Le Journal - « [Sonzay, ville candidate pour accueillir le futur incinérateur](#) » ;
- 16/05/2024 - Radio Alouette « Radio Alouette Flash info CAP 2030 » ;
- 17/05/2024 - La Nouvelle République - « [Montbazoin : C'est quoi toutes ces poubelles ?](#) » au cinéma Le Générique » ;
- 18/05/2024 - La Nouvelle République - « Visite de La Boîte d'à côté » (version papier uniquement) ;
- 20/05/2024 - magcentre.fr - « [Touraine : quel consensus sur les déchets ?](#) » ;
- 21/05/2024 - Actu Tours - « [Tours. Opération zéro déchet : plus de 100 kg collectés](#) » ;
- 23/05/2024 - La Nouvelle République - « [Loches : sensibilisation pour une Touraine propre sur le marché](#) » ;
- 22/05/2024 - La Nouvelle République - « [Chinonais : l'intercommunalité veut gagner du temps dans le projet du futur incinérateur](#) » ;
- 24/05/2024 - TV Tours L'invité de la rédaction - « [Martin COHEN. Traitement des déchets, la Touraine en retard](#) » ;
- 28/05/2024 - La Nouvelle République - « [Tours : moins de déchets voulus à horizon 2030](#) » ;
- 29/05/2024 - TV Tours « [Incinération des déchets, les Tourangeaux donnent leur avis en réunion publique](#) » ;
- 30/05/2024 - La Nouvelle République - « [Neuillé-Pont-Pierre : une table ronde pour préparer la valorisation des déchets à l'horizon 2030](#) » ;
- 30/05/2024 - La Nouvelle République - « [Chinon : le futur incinérateur suscite de vives inquiétudes](#) » ;
- 06/06/2024 - La Nouvelle République - « [Chinon : la gestion des déchets s'invite au marché](#) » ;
- 18/06/2024 - La Nouvelle République - « [Tours : le CHU sera chauffé à l'énergie renouvelable](#) » ;
- 19/06/2024 - La Nouvelle République - « [Pays de Racan : la recyclerie, un moyen de limiter les déchets](#) » ;
- 25/06/2024 - La Nouvelle République - « [Indre-et-Loire : Touraine propre remet ses trophées](#) » ;
- 28/06/2024 - La Nouvelle République - « [Bléré : l'ouverture de Bléré plage est prévue le 6 juillet prochain](#) » ;
- 28/06/2024 - La Nouvelle République - « [Tours : l'Aspie curieuse d'en savoir plus sur le chauffage au CHU](#) » ;
- 29/06/2024 - La Nouvelle République - Amboise « Réduction des déchets : une table ronde pour passer à l'action » (version papier uniquement) ;
- 05/07/2024 - La Nouvelle République - « Un débat à la Fête de l'environnement de Semblançay » (version papier uniquement) ;
- 12/07/2024 - La Nouvelle République - « [Chinon : débat sur l'opportunité d'un nouvel incinérateur](#) » ;
- 12/07/2024 - TV Tours - « [Gestion des déchets / L'UVE de Chinon en débat](#) ».

13// Campagne média

Une campagne média a été déployée afin de maximiser la visibilité de la concertation et l'engagement du public.



Photo Touraine Propre



Photo Touraine Propre

Radio : 764 spots publicitaires ont été diffusés sur 6 stations de radios locales du département : radio Alouette à Tours, Chinon et Loches, NRJ Tours, Chéri FM Tours, RTL 2 Loches et Tours, France Bleu Touraine, radio Béton. Programmés à différentes périodes au cours des deux mois de la concertation, ces spots ont assuré une couverture étendue et une répétition suffisante pour toucher un large public.

Cinéma : un motion design de présentation de la concertation a été projetée dans les deux cinémas du groupe CGR à Tours, pendant deux semaines. Cette diffusion a permis de toucher environ 21 000 personnes.

Télévision : un partenariat avec une chaîne de télévision locale TV Tours-Val de Loire a abouti à la réalisation de 4 reportages et d'une entrevue d'un des maîtres d'ouvrage de la concertation.

Campagnes d'affichage : 350 affiches ont été placées dans les vitrines des commerces de la métropole de Tours, par le biais du réseau Loire Vision, assurant une importante visibilité de la concertation dans des lieux de vie fréquentés ;

En partenariat avec le syndicat des mobilités de Touraine (SMT), 60 affiches ont été apposées à l'arrière des bus du réseau Fil Bleu durant une semaine ;

En partenariat avec la Ville de Tours, 50 affiches ont également été mises en place sur les panneaux Decaux municipaux durant 5 semaines, garantissant ainsi la visibilité dans l'espace public.

14// Réseaux sociaux

Des publications régulières ont été planifiées et diffusées sur les réseaux sociaux des maîtres d'ouvrage. Ces publications visaient à communiquer sur le déroulement de la concertation, faciliter la compréhension des enjeux, promouvoir les événements et encourager la participation.

De nombreux contenus ont été produits et partagés, tels que des visuels, des photos, des infographies et des vidéos. **En tout, 100 publications ont été réalisées par les 3 maîtres d'ouvrage.**

Les publications quotidiennes ont fait l'objet de relais par les collectivités adhérentes à Touraine Propre, élargissant ainsi la portée et l'impact des messages sur les réseaux sociaux.



15// Captation vidéo

Dans le cadre de la concertation, **7 captations vidéo ont été réalisées**, en partenariat avec l'agence «We Plus», pour documenter les événements et enrichir le suivi du projet.

Deux réunions publiques ont été retransmises en direct sur la [chaîne YouTube de Touraine Propre](#), permettant aux participants de suivre les discussions en temps réel et d'interagir via le chat. De plus, une vidéo de partage d'expériences a été produite à la suite de la réunion publique de Tours, recueillant les témoignages des participants pour mettre en avant leurs avis et suggestions.

Quatre autres vidéos ont été réalisées pour capturer l'ambiance des temps forts de la concertation et recueillir des témoignages :

Une vidéo de la visite de site organisée à La Boîte d'à Côté à Bléré, mettant en lumière un acteur clé de la prévention des déchets sur le territoire et expliquant les objectifs de cet événement ;

Deux vidéos de présentation de débats mobiles, à Loches et à Chinon, détaillant leurs dispositifs et montrant les interactions avec le public afin d'encourager la participation citoyenne ;

Une vidéo d'un débat mobile spécial à la bibliothèque de Tours, où l'auteur Terreur Graphique a présenté son album « Plastic Tac Tic Tac », illustrant l'histoire du plastique et son impact environnemental.



Consultez les vidéos sur la chaîne YouTube de Touraine Propre



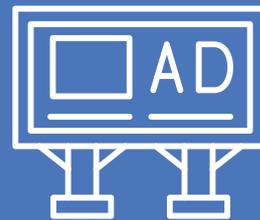
Photo Touraine Propre

16// Les relais institutionnels départementaux

Réseaux sociaux



Affichages



Mailing



Magazines institutionnels



Relations presse



Sites internet



ASPECT QUALITATIF DE LA CONCERTATION

La concertation préalable s'est déroulée dans un climat apaisé et respectueux, qui a favorisé le dialogue et les échanges entre les participants et les maîtres d'ouvrage.

Les différents temps d'échange et outils de participation ont ainsi permis d'ouvrir un dialogue constructif sur la question de la prévention et du traitement des déchets sur le territoire, sans rejet de principe au projet pour la plupart des participants.

A chaque temps fort, un espace de libre expression a été réservé aux opposants, souvent présents sous la forme de collectifs associatifs. Tout un chacun a ainsi pu exprimer son point de vue et ses prises de position grâce à un important dispositif de concertation.

Les réunions et ateliers ont été l'occasion d'échanges de

qualité avec les personnes présentes, qui ont pu obtenir des réponses étayées et détaillées, parfois complétées par des éléments mis en ligne ultérieurement sur la plateforme de participation citoyenne.

Ces temps d'échange ont également permis de faire remonter plusieurs points d'attention et de vigilance, notamment en ce qui concerne les impacts sanitaires et environnementaux du projet, qui seront pris en compte dans la poursuite de la réflexion autour du projet.

Dans l'ensemble, les 3 maîtres d'ouvrage du projet se félicitent de l'accueil de cette concertation par l'ensemble des acteurs locaux. Dans tous les cas, les participants ont manifesté un réel intérêt pour le projet ou pour les thématiques abordées ainsi qu'un besoin d'information sur ces questions.

LIMITES DU DISPOSITIF DEPLOYE

Des tables rondes plus mobilisatrices que les réunions publiques

Rendez-vous majeurs et incontournables de la concertation, les 4 réunions publiques organisées dans le cadre de cette concertation ont peu mobilisé le grand public, moins de 200 personnes au total pour un périmètre départemental de près de 600 000 habitants, et ce malgré les efforts de communication mis en œuvre pour promouvoir ces événements. Pour expliquer ce phénomène, nous avons retenu la temporalité des réunions qui se sont tenues en semaine en fin de journée, entre 18h et 20h pour les 2 premières (Tours et Montbazou).

Afin de garantir une meilleure participation du public et sur les conseils des garants de la CNDP, les 2 suivantes (Sainte-Maure-de-Touraine et Chinon) ont été décalées entre 18h30 et 20h30. Cela peut aussi s'expliquer par la nature peut-être trop technique des sujets abordés, et surtout par un contexte local déjà saturé d'informations en raison des élections européennes et législatives (inopinées). En effet, ces scrutins se sont tenus durant la seconde partie de la concertation. Le public présent aux différentes réunions était principalement constitué

de représentants associatifs et de riverains, qui se sont davantage mobilisés sur les enjeux liés au traitement qu'à la prévention de nos déchets.

Le format « table ronde » a été plus mobilisateur qu'attendu, et nous a inspiré une adaptation du programme de l'avant-dernière réunion publique tenue à Sainte-Maure-de-Touraine qui intégrait un temps de participation du public en ateliers. Ce format a semble-t-il été mieux reçu par les participants qui ont parfois reproché aux maîtres d'ouvrage une structure des débats un peu trop verticale, et ce, malgré le recours à des professionnels de la participation citoyenne.

D'un point de vue communicationnel, les maîtres d'ouvrage ont beaucoup misé sur un affichage permettant de faire connaître l'identité visuelle de la concertation via la réalisation d'une affiche déclinée en toutes les tailles et des canaux de diffusion très fournis. Cependant, il semble qu'une communication visuelle complémentaire pour chacune réunion publique plus marquée aurait peut-être permis de recruter plus de participants.

Des débats mobiles inégaux

Les débats mobiles organisés sur l'ensemble du territoire autour de différents événements locaux ont en revanche permis de toucher plus de 1700 habitants. Rapporté au nombre de débats mobiles (67), le ratio moyen de personnes atteintes reste cependant plus faible (25 par débat mobile) que celui des réunions publiques (46 par réunion), équivalent à celui des tables rondes (26 personnes par réunion), mais plus fort que celui des visites de site organisées (11 par visite).

Selon les types d'événements sur lesquels étaient organisés les débats mobiles, leur animation variait de la simple distribution de flyers à des échanges individualisés et approfondis sur la prévention et le traitement des déchets en Touraine. Cette diversité s'explique en partie par la typologie et la disponibilité du public rencontré qui variaient en fonction de l'heure et du jour de l'événement, le nombre d'animateurs mobilisés et la durée de leur intervention, ainsi que par la thématique des événements.

Malgré différentes sessions de formation des ambassadeurs organisées par les maîtres d'ouvrage, tous n'ont pas pu être formés aux messages de la concertation Cap 2030 dans les mêmes conditions compte tenu des contraintes géographiques ou calendaires des collectivités. Ainsi, pour assurer un discours global cohérent dans le cadre des actions du programme de prévention départemental, Touraine Propre et ses collectivités adhérentes veilleront à garantir une formation adéquate à l'ensemble des ambassadeurs de la prévention.

Une coordination des parties prenantes à ne pas sous-estimer

La multiplicité et la diversité des parties prenantes qui ont été mobilisées pour la préparation et la mise en œuvre de cette concertation a représenté un défi de taille pour une structure comme Touraine Propre. La coordination de prestataires, des maîtres d'ouvrage, des garants de la CNDP et des nombreux contributeurs et contributrices a largement mobilisé les équipes de Touraine Propre avant, durant et après la période de concertation. Ce temps d'échange et de cadrage, ainsi que la constitution de nouveaux réseaux de contacts, de nouvelles habitudes de travail collectif, indispensables à la bonne réalisation de chacune des étapes du projet, a été sous-estimé par les maîtres d'ouvrage. L'implication et les bonnes relations préexistantes et construites par les équipes de Touraine Propre avec l'ensemble des parties prenantes ont permis de compenser en partie cette mésestimation initiale. Nous tenons à ce titre à remercier l'ensemble des personnes qui ont participé à l'élaboration et à la mise

en œuvre de cette concertation, parfois dans des délais très courts et souvent en sus d'autres obligations.

Sur cette même thématique, le besoin de constituer une base de données de contacts a limité les opportunités de communication directe avec les citoyens durant cette concertation. En effet, l'existence d'une base de données préalable et structurée aurait permis de mettre en place des campagnes de communication moins génériques, plus ciblées et adaptées à chaque public, et donc plus mobilisatrices. Cet accès direct aux habitants a également été limité par la difficulté à mobiliser des relais de communication dans chacune des communes du périmètre de la concertation.

Ce constat met en avant certaines difficultés d'articulation entre les différents paliers institutionnels. Bien que tous membres du bloc communal, la communication entre syndicats mixtes, intercommunalités et communes nécessite des ressources et des moyens conséquents. Cela se traduit par le développement de nouvelles habitudes de collaboration, entre élus et services techniques notamment. Ces dynamiques sont appelées à être encouragées et renforcées par la mise en réseau prévue par le programme de prévention des déchets. Elle semble constituer une action tout indiquée afin de relever les défis auxquels notre territoire est confronté. A titre d'exemple, le succès des campagnes départementales de sensibilisation à la réduction des déchets ne pourra être garanti que par une forte coopération interacteurs.

En conclusion, cette concertation départementale a été particulièrement riche pour l'ensemble des maîtres d'ouvrage. Elle s'est avérée être une source d'expériences et d'apprentissages précieuses. Ces différents enseignements permettent aux collectivités d'Indre-et-Loire d'envisager sereinement la mise en œuvre d'une stratégie de réduction et de valorisation des déchets à la hauteur des enjeux locaux.



Partie 3

LES PRINCIPALES

THEMATIQUES ABORDEES

ET LES REPONSES APPORTEES

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS RELATIVES AU PROJET DE PLPDMA

1// L'objectif de réduction de 16 % entre 2022 et 2030

Légende

- Proposition approfondie en COTECH ;
- Proposition ajoutée au PLPDMA ;
- Proposition déjà présente dans le PLPDMA.

Comme indiqué par les garants de la CNDP, si un contributeur a écrit, sans plus de précision « **bravo pour cette proposition que je soutiens** », les autres personnes qui ont émis un avis explicite sur l'objectif chiffré l'ont fait pour questionner ledit objectif, certaines le jugeant insuffisamment ambitieux, d'autres au contraire le trouvant trop difficile à atteindre.

- Une obligation du tri à la source des biodéchets et du compostage qui peine à se mettre en place localement et qui permettrait de réduire les OMR de 15% (bilan CNDP) ;
- Une population préoccupée et volontaire pour réduire ses déchets qu'il faut mobiliser (bilan CNDP) ;
- Il faut accompagner des efforts collectifs et pas uniquement individuels (bilan CNDP) ;
- L'exemple des autres territoires plus avancés sur la réduction de leurs OMR (bilan CNDP) ;
- Quelle trajectoire de prévention après 2030, 2040, 2050 ? Pour faire le lien avec les projets de traitement du territoire (réunion publique de Chinon) ;
- Qui a la charge de la réduction des déchets d'activités artisanales, agricoles, commerciales (DAE) caractéristiques de notre territoire ? Quelles quantités représentent-ils et existe-t-il des caractérisations sur ces déchets ? (réunion publique de Chinon) ;
- Objectifs de réduction proposés : 20%, 35% (bilan CNDP).

Réponse des maîtres d'ouvrage

Une baisse récente des ordures ménagères constatée

Comme exprimé lors de la concertation par de nombreux acteurs, une tendance à la baisse des tonnages d'ordures ménagères résiduelles (OMR, ou poubelle dite « noire ») est observée dans l'ensemble des collectivités depuis 2023 et le déploiement progressif du tri à la source des biodéchets. Cependant les déchets ménagers et assimilés (DMA) sont également constitués des gisements des emballages recyclables (poubelle jaune) et des déchets occasionnels (collectés en déchèteries). L'objectif de réduction du PLPDMA concerne bien l'ensemble de ces 3 flux. Il s'appuie sur la mise en place d'actions mutualisées à l'échelle du département qui viendront compléter des actions locales de prévention. Il s'agira évidemment d'accompagner et de faciliter des changements d'habitudes tant au niveau collectif qu'individuel.

Des résultats mitigés dans d'autres territoires engagés dans des dynamiques similaires

Pour mieux comprendre la complexité de la réduction des déchets, nous bénéficions aujourd'hui de nombreux retours d'expériences de territoires engagés. Nous avons en effet en France de multiples exemples de territoires qui ont mis en place des programmes locaux de prévention des déchets, obligatoires depuis 2012. Très peu en revanche ont décidé d'adopter un programme concernant un périmètre départemental. On peut citer par exemple le SYTEVOM en Haute-Saône engagé depuis 2009 dans un PLPDMA regroupant 11 collectivités, 628 communes et 270 000 habitants, puis « Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet » entre 2016 et 2022. Entre 2009 et 2021, le ratio de la poubelle noire par habitant a chuté de 226 à 130 kg/hab/an, **soit -42%**. Cependant, les résultats observés sur l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA) sont mitigés, car la poubelle jaune a augmenté de 78 à 115 kg/hab/an (+47%), et les déchets occasionnels collectés

en déchèteries sont passés de 247 à 324 kg/hab/an (+31%), **soit une augmentation globale de 3% en 12 ans.**

Sur un périmètre de population similaire, le SYBERT de Besançon et sa région a entamé son 3e PLPDMA en 2021. La poubelle noire moyenne est passée de 204 kg/hab en 2010 à 137 kg/hab en 2019 (-33%), la poubelle jaune de 97 à 110 kg/hab (+13%) et les déchets occasionnels de 225 à 227 kg/hab (+1%), **soit une diminution globale de 10% en 9 ans.** Son nouvel objectif correspond à une baisse de -17% entre 2010 et 2031. Ces exemples illustrent la complexité de la réduction de nos déchets, qui s'accompagne de nombreux défis à relever.

Des objectifs régionaux ambitieux à décliner en Indre-et-Loire

En Région Centre-Val de Loire, nos objectifs régionaux de réduction (-15% en 2030 par rapport à 2010) pourraient à ce titre être qualifiés d'ambitieux au regard des performances évoquées ci-dessus, et des résultats observés en Région Centre-Val de Loire au cours de la dernière décennie (seulement -4% entre 2010 et 2022). Les collectivités de la région ont ainsi l'obligation réglementaire de mettre en place des politiques de prévention à la hauteur de ces objectifs.

Tours Métropole Val de Loire ambitionne ainsi de revoir à la hausse ses objectifs de réduction de tonnages incinérables (poubelle noire et tout-

venant de déchèterie incinérable) dans le cadre de ce PLPDMA. Au vu de l'évolution à la baisse observée entre 2023 et 2024 qui avoisine les 3% (donnée à confirmer en fin d'année 2024) sur son territoire, Tours Métropole envisage un objectif révisé de -21% sur la poubelle noire.

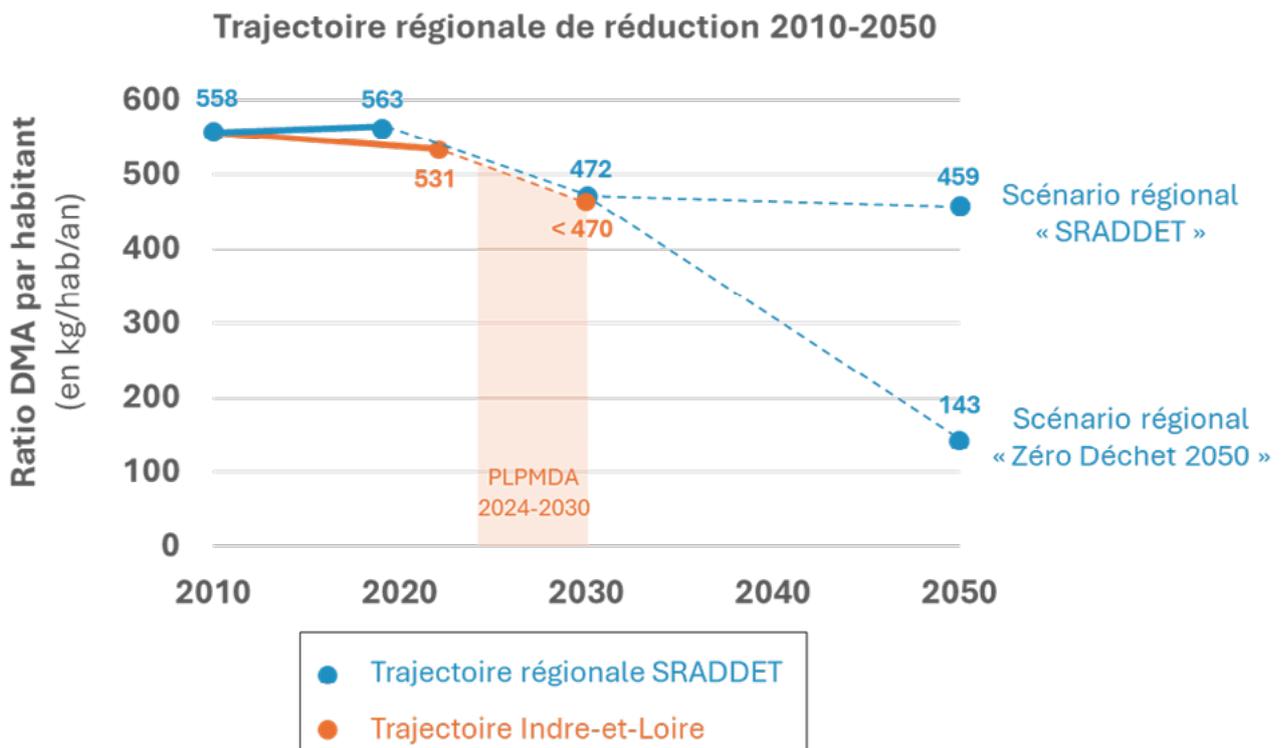
Le SMICTOM du Chinonais et ses collectivités adhérentes sont favorables au maintien de l'objectif de réduction du PLPDMA fixé à 16%.

Cependant, un réajustement progressif de ce dernier, pourrait être envisagé en cours de PLPDMA, par décision de la commission d'évaluation et de suivi départementale et de ses déclinaisons locales. En effet, concernant les actions à forte déclinaison locale, une prospective technique et financière est à l'étude pour le périmètre du SMICTOM du Chinonais et de ses collectivités adhérentes. Elle doit déterminer les actions prioritaires ainsi que les moyens humains et nécessaires pour :

- Définir un plan d'action organisationnel ;
- Leur mise en application opérationnelle ;
- Mesurer la performance des actions enclenchées grâce au suivi d'indicateurs.

Les conclusions de cette étude et le suivi des indicateurs mis en place permettront de revoir les objectifs définis de manière adaptée.

Comme présenté dans le graphique ci-dessous, les projections régionales prévoient une continuité des



politiques de prévention après 2030, jusqu'en 2050. Le SRADDET propose ainsi un cap de réduction régional à 459 kg/hab pour l'ensemble des DMA en 2050 (dont 126 kg/hab/an pour la poubelle noire à l'horizon 2050, contre 200 kg/hab/an en Indre-et-Loire en 2022).

L'observatoire régional de la Région Centre-Val de Loire a rédigé en 2022 un scénario « Zéro Déchet 2050 » qui propose quant à lui un cap à 143 kg/hab/an pour l'ensemble des DMA en 2050. La planification régionale concernant l'émergence ou la prolongation d'outils de traitement est réglementairement conforme aux objectifs fixés par le SRADDET de la Région Centre-Val de Loire. Le PLPDMA départemental porté par Touraine Propre souhaite s'inscrire dans la trajectoire proposée par le Scénario « Zéro Déchet » régional à l'horizon 2050.

La prise en charge des déchets d'activités économiques (DAE)

En ce qui concerne les déchets d'activités économiques (DAE), les objectifs de réduction fixés nationalement par l'article 4 de la loi AGECL (-5% de DAE en 2030 par rapport à 2010) ne reposent pas sur l'action des collectivités, mais bien sur celle des acteurs économiques. C'est à ce titre l'Etat, via ses services déconcentrés (Préfectures, DREAL et mairies), qui a la mission d'assurer le contrôle et le respect de ces objectifs.

Ce programme départemental concerne avant tout les déchets ménagers et assimilés (DMA), les déchets d'activités économiques (DAE) se situent donc hors du périmètre du programme.

L'observatoire régional des déchets réalise tous les 2 ans une étude régionale des gisements des DAE en

Région Centre-Val de Loire. Ces études permettent d'évaluer les tonnages produits et la nature de ces déchets pour l'Indre-et-Loire. De leur côté, les collectivités fixent des orientations globales aux acteurs économiques de leurs territoires via différentes compétences : le développement économique, la gestion des déchets, la transition écologique.

A ce titre, des actions d'accompagnement et de sensibilisation des acteurs économiques sont déjà prévues dans le cadre du PLPDMA. Qui plus est, les actions de prévention à destination des publics scolaires et citoyens, qui pour certains travaillent dans des entreprises, permettent une action de fond du territoire sur ces questions à long terme. Le PLPDMA ne contient en revanche pas d'actions directes sur les DAE, car il appartient aux entreprises d'étudier l'optimisation de leurs process et de leurs modes de traitement des DAE.

Sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire, les entreprises auront à partir de septembre 2025, une nouvelle solution clef en main pour la collecte et valorisation de leurs biodéchets. Pour ce qui est des autres déchets d'activités économiques (DAE), le service de développement économique de la Métropole promeut une logique d'écologie industrielle territoriale (EIT) dans les zones d'activités métropolitaines, en favorisant une gestion commune des déchets ainsi que la mise en relations des entreprises entre elles sur cette thématique, pour développer le réemploi et réduire leur production de DAE. On peut par exemple citer la plateforme Hub'Eco lancée en 2022 qui permet l'accès à des compétences, des formations, divers équipements, des locaux d'activités ou encore de libérer les stocks et valoriser les chutes et des déchets des acteurs économiques locaux.



Photo Rattanachar

2// Les aspects financiers du PLPDMA

- Quels engagements des collectivités pour atteindre les 3€/hab dédiés à la prévention en plus des 2€/hab dédiés au PLPDMA ? (bilan CNDP) ;
- Quels contrôles pour s'assurer du fléchage de ces budgets à la prévention ? (bilan CNDP) ;
- Quelle part du budget « déchet » total représente la part dédiée à la prévention ? Il faut investir rapidement dans la prévention, à hauteur de 5% du budget (bilan CNDP).

Réponse des maîtres d'ouvrage

L'article L541-1 alinéa 10 du Code de l'environnement prescrit que « les soutiens et les aides publiques respectent la hiérarchie des modes de traitement des déchets ». La prévention des déchets doit ainsi demeurer une priorité pour les collectivités. Touraine Propre souhaite à ce titre mettre en place une matrice comptable de suivi des actions de prévention départementales afin de justifier de l'utilisation des budgets alloués à la prévention, sur le modèle des matrices ComptaCoût de l'ADEME que complètent déjà les collectivités. Ces dernières font également l'objet d'un travail d'harmonisation avec Touraine Propre pour comptabiliser de la même manière les actions de prévention dans l'ensemble des collectivités.

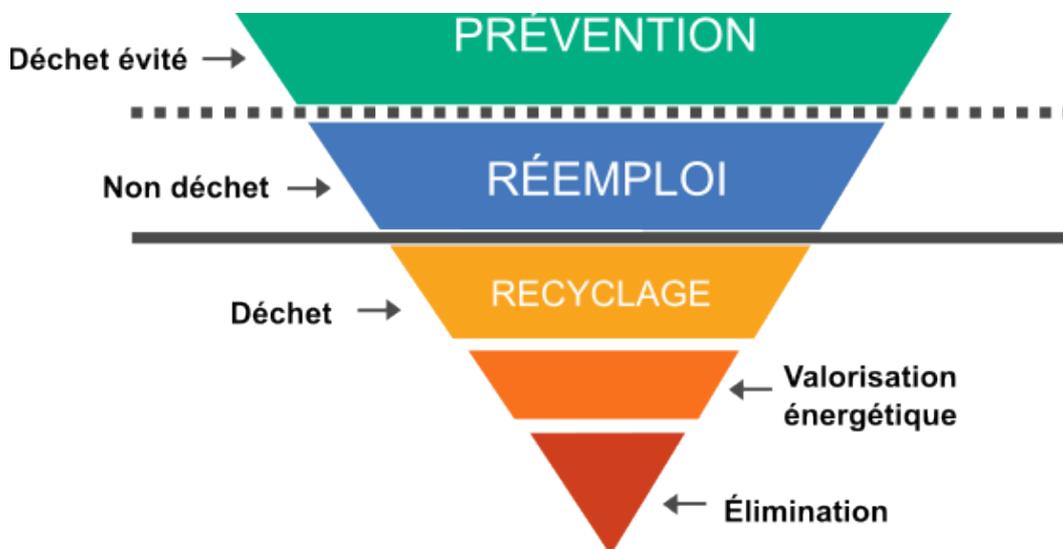
L'ensemble des collectivités du département d'Indre-et-Loire souhaitent faire émerger un observatoire départemental des déchets, coordonné par Touraine Propre, qui permettrait de suivre plus finement les

conséquences de la fermeture à venir des centres d'enfouissement locaux et éclairer citoyens et élus sur les coûts des déchets.

Les budgets des collectivités sont votés chaque année en conseil communautaire. Cela limite techniquement les possibilités d'engagements pluriannuels. Ces derniers peuvent néanmoins être pris et portés politiquement par les élus des territoires, notamment via l'adoption du PLPDMA départemental qui indique clairement les trajectoires de financement de la prévention pour la période 2024-2030.

A titre d'exemple, le SMICTOM du Chinois prévoit un développement croissant de son budget dédié à la prévention à l'horizon 2027. En 2025, le budget est estimé à 5 €/an/habitant, correspondant à un budget prévention de 340 000 €, soit 2,3 % de son budget global. La prospective technique et financière permettra d'élaborer un budget pluriannuel sur la période du PLPDMA.

Les maîtres d'ouvrage souhaitent conserver une définition du budget alloué à la prévention rapporté au nombre d'habitants. En effet, définir un pourcentage du budget déchet total pour déterminer le montant dédié à la prévention implique une dépendance trop directe de ce montant aux coûts et modes de traitement de chaque collectivité. Les politiques de prévention ayant pour conséquence de diminuer les coûts, les montants alloués à la prévention diminueraient proportionnellement. Un fonctionnement en ratio par habitant permet de s'assurer une vision plus stable des budgets dédiés à la prévention.





Thématiques abordées
et réponses apportées

Photo CC Touraine-Est Vallées - service déchets ménagers

3// La mise en œuvre et le suivi du PLPDMA

○ Décliner localement les actions du PLPDMA départemental dans les politiques de prévention de chaque EPCI en charge de la compétence déchets (bilan CNDP) ;

○ Quelles sont les modalités envisagées pour la déclinaison locale du PLPDMA, son suivi et son articulation avec les projets « traitement », notamment pour le cas du Groupement du Sud tourangeau ? (réunion publique de Chinon) ;

○ Touraine Propre doit jouer le rôle de coordinateur pour assurer la cohérence globale du PLPDMA et la réalisation de ses actions (bilan CNDP) ;

○ Intégrer des indicateurs permettant de mesurer l'écart et l'atteinte des objectifs nationaux fixés dans l'article 4 de la loi AGEC : (bilan CNDP) ;

- Réduire de 5 % les quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite, notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics, en 2030 par rapport à 2010 ;
- Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation, notamment des équipements électriques et électroniques, des textiles et des éléments d'ameublement afin d'atteindre l'équivalent de 5 % du tonnage de déchets ménagers en 2030.

Réponse des maîtres d'ouvrage

Le PLPDMA départemental doit être voté par chaque collectivité du département (à l'exception de la communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire qui a souhaité porter son propre PLPDMA), puis décliné localement dans chacun de leurs territoires. Le suivi de la mise en œuvre du PLPDMA sera assuré annuellement dans le cadre de la commission départementale d'évaluation et de suivi réunissant les différents acteurs locaux qui ont participé à son élaboration.

Ce sont ainsi bien Touraine Propre et ses collectivités adhérentes qui ont la charge de la mise en œuvre et du suivi du PLPDMA, à savoir :

- La communauté de communes Gâtine-Racan ;
- La communauté de communes Loches Sud Touraine ;
- La communauté de communes Touraine-Est Vallées ;
- La communauté de communes Touraine Vallée de

l'Indre ;

- Le SMICTOM d'Amboise (qui réunit les communautés de communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher, du Castelnaudais et du Val d'Amboise) ;
- Le SMICTOM du Chinonais (qui réunit les communautés de communes de Chinon, Vienne et Loire, de Touraine Val de Vienne et de la partie Ouest de Touraine Vallée de l'Indre) ;
- Tours Métropole Val de Loire.

Ainsi, le Groupement du Sud tourangeau qui s'est constitué autour du projet de reconstruction de l'incinérateur de Saint-Benoît-la-Forêt, n'a pas la charge de la déclinaison locale du PLPDMA, ce sont bien le SMICTOM du Chinonais et chacune des communautés de communes Touraine Vallée de l'Indre et Loches Sud Touraine qui porteront ses déclinaisons locales.

Chacune de ces collectivités adoptera une délibération en fin d'année 2024 afin de lancer la déclinaison du PLPDMA départemental, porté et coordonné par Touraine Propre, sur son territoire. Tours Métropole Val de Loire et le SMICTOM du Chinonais souhaitent chacun mettre en place une commission locale d'évaluation et de suivi pour réaliser un suivi spécifique de leur déclinaison local du PLPDMA départemental. Côté Chinonais, une prospective technique et financière « prévention » comprenant la mise en place du PLPDMA localement est en cours de réalisation. Elle doit déterminer les actions prioritaires ainsi que les moyens humains et nécessaires pour :

- Définir un plan d'action organisationnel ;
- Leur mise en application opérationnelle ;
- Mesurer la performance enclenchée grâce au suivi d'indicateurs.

Le SMICTOM du Chinonais et ses collectivités adhérentes souhaitent également corréler les actions du PLPDMA avec leurs impacts sur l'environnement. L'objectif étant de favoriser la mise en place et le suivi des actions les plus prometteuses en termes de réduction de production de déchets ménagers et les plus vertueuses pour l'environnement.



Comité technique du PLPDMA départemental

4// Biodéchets, déchets verts, compostage

- Comblent le retard pris à la mise en place du tri à la source, en prenant en compte les difficultés sociales et les conditions d'habitat (bilan CNDP) ;
- D'abord faire évoluer les mentalités, il faut plus de sensibilisation et d'accompagnement sur la pratique du compostage (bilan CNDP) ;
- Plus d'assistance technique (maître composteur), en complément de l'affichage (bilan CNDP) ;
- Informers sur le devenir du compost pour donner du sens à l'acte, notamment en centre-ville où les habitants n'ont pas la possibilité d'utiliser leur propre compost (bilan CNDP) ;
- Réaliser une cartographie des points d'apports volontaires et des composteurs partagés (bilan CNDP) ;
- Faciliter l'accès au broyage de proximité pour limiter le dépôt de végétaux en déchetterie (bilan CNDP) ;
- Fluidifier le dialogue entre les collectivités, les bailleurs et les copropriétés (contribution n° 40) ;
- Utiliser le volume des déchets verts compostés comme base principale dans les indicateurs au lieu du nombre de composteurs distribués (contribution n° 54) ;
- Mettre à disposition des plans de construction de composteurs partagés pour permettre la mise en place de composteurs partagés dans différentes structures (contribution n° 77) ;
- Développer des communications et des partenariats avec des actrices et acteurs agricoles, ayant besoin d'amender les sols (contribution n° 77) ;
- Faire évoluer le vocabulaire utilisé pour faire sortir le compost de l'imaginaire de déchet, il est générateur de vivant, et favoriser les échanges d'outils et de connaissances interacteurs (contribution n° 77).

Réponse des maîtres d'ouvrage

Les 3 maîtres d'ouvrage s'accordent sur le retard global constaté dans le déploiement des solutions de tri à la source des biodéchets dans l'ensemble de notre département. Plusieurs raisons expliquent ces difficultés, comme la pénurie de matériel depuis l'année 2023.

Cependant, les collectivités sont bien décidées à

accélérer sur cette thématique. Il est à noter qu'une récente caractérisation, réalisée en mai 2024, a mis en évidence une évolution baissière de 33% de la quantité de biodéchets présents dans les sacs d'ordures ménagères du territoire du SMICTOM du Chinonais. Ce résultat encourageant est révélateur d'une politique ambitieuse de prévention des déchets, menée par le SMICTOM du Chinonais et ses collectivités adhérentes depuis plus de 20 ans. Le SMICTOM du Chinonais, du fait de cette dynamique positive, intensifie la distribution de composteurs individuels et l'implantation de zones de compostage collectif afin de réduire la quantité de biodéchets dans les sacs d'ordures ménagères.

En Indre-et-Loire, la part de logements individuels était estimée à 54% en 2016¹, l'équipement de ces logements en composteurs individuels est privilégié, car la valorisation du compost peut se faire plus facilement sur place.

Pour les résidences et logements collectifs, les solutions de compostage partagé ou de points d'apport volontaires sont privilégiées. Touraine Propre souhaite impliquer davantage les communes et les bailleurs dans les actions du PLPDMA visant ces thématiques. Le suivi de ces composteurs collectifs doit être assuré par les référents/guides/maîtres composteurs pour garantir le lien avec les utilisateurs. Touraine Propre et ses adhérents proposent dans le cadre de ce PLPDMA de centraliser la réalisation et la mise à disposition d'une cartographie regroupant l'ensemble des composteurs partagés déployés dans le département afin de suivre le taux de couverture sur l'ensemble du territoire.

Le SMICTOM du Chinonais, élabore, en ce moment même, une carte interactive permettant de localiser les zones collectives de compostage sur son territoire. Ces informations seront par la suite agrégées par Touraine Propre. Tours Métropole Val de Loire dispose déjà d'une cartographie des implantations de composteurs partagés qui est mise à jour régulièrement. Touraine Propre envisage également de travailler avec l'association Low Tech Touraine pour étudier les possibilités de mettre à disposition des plans de composteurs en source ouverte sur son site internet.

La valorisation du compost, qui doit en effet être explicitée et visibilisée pour donner du sens à ce tri à la source, peut ainsi se faire par différents canaux. Du plus simple - sur place quand cela est possible avec

¹ Préfecture Indre-et-Loire, Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire, 2016 <https://www.indre-et-loire.gouv.fr/content/download/21918/149481/file/POUR%20PUBLICATION%20IDE%20conso%20espaces%20.pdf>



Photo Marthe Navard

des composteurs individuels - au plus complexe avec la mobilisation des collectivités, des associations et des acteurs agricoles locaux pour prendre en charge les quantités plus importantes. Le PLPDMA doit faire le lien avec les dynamiques locales engagées par les projets alimentaires territoriaux (PAT).

A cela s'ajoutent les actions de sensibilisation qui sont déjà réalisées localement par les collectivités auprès des différents publics. Elles seront renforcées dans le cadre du PLPDMA et suivies au niveau départemental par Touraine Propre. Ces actions de sensibilisation, pour des enjeux de cohérence territoriale, feront l'objet d'un travail d'harmonisation du vocabulaire utilisé pour la prévention des déchets, afin de sortir du champ sémantique linéaire du « déchet » et mobiliser davantage la notion de « circularité » et de « valorisation ».

En ce qui concerne les possibilités de broyage de proximité des végétaux, Tours Métropole Val de Loire - à l'occasion de la semaine européenne de la réduction des déchets prévue du 16 au 24 novembre 2024 - va expérimenter deux campagnes de broyage de proximité dans des quartiers à forte densité. Ce type d'initiative est déjà encouragé dans le PLPDMA.

Tours Métropole Val de Loire souhaite renforcer ses moyens humains et financiers (doublement du budget d'achats de composteurs) pour appuyer le

déploiement du tri à la source des biodéchets et du PLPDMA en 2025. La collectivité a également lancé une procédure de délégation de service public concernant la collecte et valorisation des biodéchets qui devrait être opérationnelle courant 2025. Celle-ci comprend notamment la sensibilisation auprès des habitants sur les consignes de tri des biodéchets.

Concernant le déploiement des composteurs, Tours Métropole Val de Loire a fait le choix de mettre à disposition gratuitement des composteurs individuels robustes dans le temps. Les premiers datent du début des années 2000 et sont toujours opérationnels. De la même manière, la Métropole a intégré des enjeux liés à la réduction des restes alimentaires dans son plan climat-air-énergie territorial (PCAET), par exemple avec les actions n°37 (réduire la production de déchets à la source), n°38 (inscrire dans le plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm) les règles permettant de réserver des espaces pour le compostage et la collecte des biodéchets), et n°40 (favoriser les circuits courts et réduire le gaspillage).

Le PLPDMA aura pour objectifs de faire la lumière sur tous les exutoires, ainsi que de faciliter l'accès aux informations élémentaires : cartographie des filières, explication des filières de valorisations et des destinations des différents déchets valorisés...

5// Réemploi, recyclage

- Créer des ressourceries/matériauthèques adossées aux déchetteries (bilan CNDP) ;
- Soutenir les projets de repair-café locaux ou itinérants (bilan CNDP) ;
- La présence de zones de réemploi dans les déchetteries est obligatoire depuis le 12 février 2020 (bilan CNDP) ;
- Faire des ressourceries des projets de sensibilisation, de lien social et créateurs d'emplois (bilan CNDP) ;
- Quel soutien de la part des collectivités pour la création et le fonctionnement de ces projets et les porteurs de projet ? (bilan CNDP) ;
- Soutenir les acteurs du vrac pour mieux mailler le territoire et assurer leur pérennité (bilan CNDP) ;
 - Rendre le vrac accessible à tous les types de consommateurs (ex : distribution de sacs réutilisables pour le vrac) ;
 - Intégrer le vrac dans la commande publique (ex : restauration collective et scolaire) ;
 - Mettre en place des zones de déballages à la sortie de chaque magasin pour que le consommateur puisse déposer les suremballages à la sortie des grandes et moyennes surfaces (GMS) comme le prévoit la loi, pour inciter les grandes surfaces à avoir des politiques d'achat plus vertueuses.
- Développer la consigne pour réemploi, auprès des producteurs, débits de boisson, restaurateurs et cafetiers (réunion publique de Tours) ;
- Développer le réemploi de l'informatique et des DEEE dans les collectivités, et promouvoir les basses technologies (débat mobile Monts) ;
- Promouvoir les solutions d'hygiène durable par exemple par l'aide à l'achat de culottes menstruelles, cups, serviettes réutilisables, faire émerger un service d'emprunt/de location et lavage de couches réutilisables (contribution n°22).

Réponse des maîtres d'ouvrage

Développer le réemploi dans notre territoire
Le PLPDMA prévoit déjà la mise en relation des acteurs locaux du réemploi au sein d'un réseau départemental qui favorisera le partage des bonnes pratiques en

déchèteries, ressourceries et recycleries. Des visites d'initiatives inspirantes seront organisées par Touraine Propre en ce sens comme cela a déjà été réalisé dans le cadre de cette concertation préalable.

Touraine Propre souhaite également encourager les collectivités dans la mise en conformité de leurs parcs de déchèteries en suivant l'intégration d'espaces de réemploi dans les projets de rénovations des déchèteries du département. A cela s'ajoute un enjeu de veille réglementaire, et de cartographie des lieux du réemploi que souhaite porter Touraine Propre dans le cadre de ce PLPDMA.

Touraine Propre et ses collectivités adhérentes ont également prévu de renforcer son dispositif d'appel à projets dans le cadre du PLPDMA à destination des porteurs locaux d'initiatives, et de mettre en place une veille financière mutualisée (ADEME, fonds régionaux et européens, etc.) à destination des collectivités pour accompagner ces projets. Une des problématiques majeures que rencontrent les projets de ressourceries/recycleries est celle de l'accès au foncier. Touraine Propre, en lien avec ses collectivités adhérentes et le réseau régional des acteurs du réemploi, propose de constituer un groupe de travail dans le cadre du réseau départemental du réemploi prévu dans le PLPDMA.

A titre d'exemple, Tours Métropole Val de Loire va étendre les zones de réemploi au sein de son parc de déchèteries. La Métropole soutient déjà sous différentes formes les acteurs principaux du réemploi et de la réparation dans le but de donner une seconde vie aux objets du quotidien (EMMAÛS Touraine, la Charpentière, Veloop, Repair Café, la Régie de quartier de Joué-Lès-Tours, Precious Plastic...). La Métropole porte également un projet de mise en place d'un réseau de pré-tri afin de créer une solution d'évitement pour diminuer la part d'objets destinés à l'enfouissement ou l'incinération. L'objet devrait ainsi pouvoir être analysé, valorisé et/ou transformé pour une seconde vie.

Le SMICTOM du Chinonais et ses collectivités adhérentes ont quant à eux entrepris un projet d'ampleur de reconstruction et remise en conformité de l'ensemble de leurs déchèteries. Chaque déchèterie sera équipée d'une zone de réemploi et d'une matériauthèque, à horizon 2026. L'accessibilité des différents couples contenants/flux a été étudiée pour favoriser le respect de la hiérarchie des modes de traitement.

Afin de développer le réemploi de l'informatique et des DEEE dans les collectivités et donc leur exemplarité,

Touraine Propre et ses adhérents souhaitent associer l'association Informatique Participative et les acteurs locaux du réemploi à ses réflexions sur le sujet.

Rendre la réparation plus accessible

A l'issue de cette concertation, plusieurs contributions font état d'un manque de solutions locales de réparation, notamment dans les territoires ruraux. Dans cette optique, Touraine Propre et ses adhérents sont très attentifs au projet de centre de formation aux métiers de la réparation situé sur la commune de Saint-Paterne-Racan. De son côté, le SMICTOM du Chinonais porte actuellement un projet interne de création de ressourcerie intégrant une zone de réparation.

A titre indicatif, l'association Repair Café a effectué 4 permanences en 2024 sur différentes communes de Tours Métropole Val de Loire. La collectivité souhaite accentuer la fréquence de ces permanences dans les années qui viennent.

Promouvoir le vrac

À la suite des contributions récurrentes sur cette thématique, les collectivités d'Indre-et-Loire et Touraine Propre ont souhaité constituer un groupe de travail visant à soutenir la filière du vrac en Indre-et-Loire. Ce groupe de travail sera pérennisé dans le cadre du PLPDMA afin de travailler sur : la visibilité des acteurs via des campagnes de communication, une cartographie sur le site internet de Touraine Propre, l'intégration de critère «vrac» dans les schémas de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) de chaque collectivité ou encore la promotion des temps forts nationaux (mois du vrac et du réemploi, salon du vrac et du réemploi, etc.). Touraine Propre et ses adhérents envisagent par ailleurs d'associer les communes et les associations locales à ces réflexions.

En 2024, Tours Métropole Val de Loire a signé son SPASER qui est appliqué à l'ensemble des marchés de manière systématique de la Métropole et de la Ville de Tours. Avec ce SPASER, Tours Métropole Val de Loire s'engage à optimiser ses dépenses en établissant des relations respectueuses et durables avec ses fournisseurs, en prenant en compte le coût complet de l'achat, tout en réduisant les impacts environnementaux des produits, des services et des travaux achetés, y compris les déchets produits par l'exécution de ceux-ci. A l'issue de cette concertation, le SMICTOM du Chinonais et ses collectivités adhérentes s'engagent à étudier avec la plus grande attention tout projet local relatif à la promotion du vrac.

Promouvoir les solutions d'hygiène durable

Une fiche a été ajoutée au PLPDMA en ce sens à l'issue de la concertation. Celle-ci vise à accompagner à la fois les professionnels de la petite enfance et du grand âge dans la problématique de la gestion des couches, et à promouvoir les solutions d'hygiène/soin réutilisable auprès du grand public. Touraine Propre et ses adhérents envisagent d'inscrire cette thématique dans son programme de campagnes de communication départementale sur ce sujet.

Le retour de la consigne

Le réseau de distribution CHR (cafés, hôtels, restaurants) est très à l'écoute sur cette thématique. La consigne était à l'origine son cœur de métier et certaines références nationales sont d'ailleurs encore réemployées. Le système de consigne peut être compétitif s'il reste local, l'investissement dans le contenant est certes significatif, mais celui-ci peut ensuite faire l'objet d'une vingtaine de rotations. La capacité à pouvoir capter les volumes de contenants qui sera un facteur de baisse du coût global de la consigne en comparaison de l'usage unique. Les collectivités soutiennent toutes les initiatives qui vont dans ce sens et c'est dans cette optique qu'a été proposée une expérimentation de la consigne dans le Fiche 3 – Action 10 du PLPDMA 2024-2030.

L'identification d'un ou plusieurs acteurs du réemploi et de solutions de collectes adaptées est d'abord nécessaire. Une fois ces conditions réunies, Tours Métropole Val de Loire pourra mettre en place des solutions d'accompagnement pour les producteurs et distributeurs engagés.



Photo oscarguizo

6// La tarification incitative



Intégration d'une expérimentation de la tarification incitative dans le PLPDMA pour visibiliser les avantages et les inconvénients ? (bilan CNDP) ;

- Quel portage politique (conseils municipaux et intercommunaux) ?
- Quels moyens humains pour la communication (avant, pendant, et après) et la gestion comptable et financière ?
- Construction de la grille tarifaire grâce à la concertation et mobilisation des relais et parties prenantes ;
- Une période test pas trop longue, un an environ où les habitants reçoivent 1 facture semestrielle à blanc ;
- Communiquer lors de réunions publiques dans les communes, expliquer aux habitants qu'on les emmène vers du positif et non une galère. Constat de l'ADEME en 2018 : « **70% des usagers en tarification incitative sont favorables au dispositif (ménages comme entreprises)** » ;
- Être prêt à gérer les relations avec les usagers après une 1^{re} facturation et savoir répondre aux interrogations ;
- Quelle adaptation aux différents publics (personnes âgées qui ne sauraient pas trier ? Les couches pour enfants et personnes âgées doivent-elles rester dans la poubelle noire ?) ;
- Intégrer des indicateurs de % couverture du territoire dans les rapports annuels.



Visite de Touraine Propre sur le thème de la tarification incitative au SYMCTOM Le Blanc (Indre) en septembre 2024

Photo Touraine Propre

Réponse des maîtres d'ouvrage

La tarification incitative est en effet un levier efficace pour réduire le poids de nos poubelles et réduire à son maximum les déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération. L'ADEME estime une réduction du tonnage moyen de 30%¹ de la poubelle noire dans les collectivités ayant mis en place une tarification incitative.

En Indre-et-Loire, les communautés de communes d'Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher et du Castelrenaudais sont respectivement passées à la tarification incitative en 2005 et 2008. Elles présentent chacune aujourd'hui des ratios de 143 kg/hab/an et 165 kg/hab/an contre une moyenne départementale située autour de 200 kg/hab/an d'ordures ménagères résiduelles en 2022, soit un écart de près de 30%.

L'objectif régional est d'atteindre 68% de la population couverte par la tarification incitative en 2031, soit environ 1,8 million d'habitants. Le programme départemental de prévention (PLPDMA) a pour volonté de préparer dès aujourd'hui cette transition. Touraine Propre envisage de mettre en place, dans le cadre du PLPDMA, une veille technique sur le sujet et organiser des visites d'acculturation à destination des élus et des techniciens des collectivités. De premiers déplacements en présence d'élus et de techniciens ont eu lieu dès la rentrée de septembre 2024, notamment sur le territoire du SYMCTOM du Blanc (Indre) où le passage à la tarification incitative est en cours.

S'appuyant notamment sur le guide de l' élu AMORCE ainsi que sur les travaux de l'ADEME, cette phase d'acculturation concernerait la période 2024-2025. L'objectif étant de pouvoir former rapidement les nouvelles équipes municipales dès mars 2026 et les encourager à expérimenter la tarification incitative sur leur territoire. De la même façon, Touraine Propre souhaite encourager les collectivités semi-rurales qui semblent les plus adéquates à ce type d'évolution, à expérimenter dès que possible cette tarification incitative.

Tours Métropole Val de Loire assure déjà une veille et cherche à se former aux retours d'expériences de collectivités urbaines de même taille.

Le SMICTOM du Chinonais et ses collectivités adhérentes vont quant à eux lancer en 2025 une étude préalable à la mise en place d'une tarification incitative.

¹ Bilan des collectivités en tarification incitative au 1er janvier 2021, ADEME, janvier 2024. Page 53.

7// L'organisation de la collecte

- Réduire la fréquence de collecte d'OMR et de collecte sélective, en tenant compte des spécificités géographiques, pour faire des économies et inciter la population à réduire ses déchets (bilan CNDP) ;
- Equiper en mobilier l'espace public, les évènements en tout genre et les services publics pour assurer la continuité du geste de tri à la source hors du foyer (bilan CNDP) ;
- Tenir compte de la saisonnalité touristique de certains lieux pour sensibiliser et mieux dimensionner le mobilier urbain (bilan CNDP) ;
- Renforcer la culture et l'action sur les contrôles et les sanctions parmi les collectivités, par exemple en passant à des sacs transparents pour les OMR (bilan CNDP) ;
- Proposer des solutions adaptées à leurs besoins aux universités : collecte de matériel scolaire, etc. Notamment dans le cadre de la fermeture de l'antenne 37 de l'association Presedys qui gérait de nombreux points de collecte de stylos et feutres usagés (contribution n°60) ;
- Questionner la collecte des déchets verts (contribution n°54).

Réponse des maîtres d'ouvrage

L'optimisation des collectes, un enjeu structurant pour les services publics de gestion des déchets

Dans la plupart des collectivités du département, la fréquence des collectes des poubelles noires et jaunes fait déjà l'objet d'études spécifiques. Elles tiennent compte des spécificités de chaque territoire (typologie d'habitat, superficie du territoire, etc.). La réduction de la fréquence de collecte, qui s'accompagne souvent de la mise en place d'une tarification incitative sur le territoire, présente en effet des résultats intéressants en termes de réduction des tonnages collectés, surtout lorsque celle-ci est couplée à des actions de sensibilisation et de dialogue avec la population.

Depuis 2 ans, Tours Métropole Val de Loire a réduit la fréquence de collecte de la poubelle noire de 2 passages par semaine à 1 seul, à l'exception de la ville de Tours. Une expérimentation va être menée à la demande du maire de la commune de Notre-Dame-d'Oé en janvier 2025 pour passer d'une collecte hebdomadaire à une collecte par quinzaine. Si cette expérimentation est concluante pour les usagers, cette fréquence réduite pourra être proposée aux autres communes.



Photo Touraine Propre

Du côté du SMICTOM du Chinonais, une étude d'optimisation de collecte est en cours. Elle fait suite aux orientations prises pour le déploiement de solutions de tri à la source des biodéchets. Cette étude doit confirmer la réduction de fréquence de collecte pour le flux d'ordures ménagères.

Le développement de la continuité du geste de tri « hors foyer »

Le geste tri, qui est promu à la maison comme en entreprise, est en effet souvent mis à mal dans l'espace public. Il s'agit d'un enjeu important pour les collectivités compétentes, notamment avec l'objectif de la généralisation d'ici au 1er janvier 2025 de la collecte séparée dans l'espace public et le renforcement des obligations de tri et collecte séparée des déchets issus de la consommation courante du public et des salariés dans les établissements recevant du public (ERP). Cependant, ceci ne relève pas du périmètre de la prévention et de la réduction des déchets, et ne figure pas dans le PLPDMA. Touraine Propre orientera les EPCI souhaitant aller plus loin sur cette thématique vers l'éco-organisme CITEO en charge de ce déploiement, notamment sur la question de l'adaptation du mobilier urbain à la saisonnalité touristique, qui concerne directement plusieurs secteurs du département.

La commune, acteur incontournable sur la question des déchets abandonnés

Dans le cadre du PLPDMA, Touraine Propre souhaite impliquer davantage les services des communes en charge de la propreté et de la voirie disposant du pouvoir de police, notamment en matière de lutte contre les déchets abandonnés. La création d'un réseau dédié est prévue par le PLPDMA. Pour renforcer les dispositifs de contrôle et de sanction au sein des collectivités et les communes, les échanges de bonnes pratiques, comme l'action de la brigade verte de la Ville de Tours, semblent pertinents à développer. Le SMICTOM du Chinonais et ses collectivités adhérentes sont favorables à l'accroissement des contrôles et à l'application d'actions correctives. Les modalités organisationnelles restent à définir dans le cadre du futur réseau.

Mobiliser l'enseignement supérieur sur la prévention des déchets

Le renforcement des liens entre Touraine Propre, les universités d'Indre-et-Loire et Tours Métropole Val de Loire paraît en effet pertinent dans une optique de formation et de sensibilisation à un horizon plus lointain des prochaines générations de citoyens et d'acteurs économiques locaux. Touraine Propre va étudier

les possibilités de monter un projet commun avec le ministère de l'Enseignement supérieur et les structures locales (Université de Tours, IAE, écoles privées, associations locales œuvrant dans le réemploi), ainsi que la Région Centre-Val de Loire.

Une gestion des déchets verts à adapter en fonction des typologies d'habitat

Enfin, la question de la collecte des déchets verts est spécifique, car traitée différemment selon les territoires. Certaines n'ont pas mis en place de collecte en porte-à-porte, d'autres l'ont mise en place pour limiter le report des végétaux dans les poubelles noires. Ces modes de fonctionnement doivent être étudiés au niveau local. Dans le cadre du PLPDMA, Touraine Propre promeut les solutions de broyage de proximité visant à encourager la réutilisation sur place des végétaux sous forme de paillage et d'engrais verts.

Sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire, la collecte des déchets verts a été diminuée en 2024 pour tenir compte de la saisonnalité : en été et en hiver, le passage hebdomadaire est réduit à un passage tous les 15 jours.

Thématiques abordées
et réponses apportées



Photo BarontB

8// Sensibilisation et communication

- Le lobbying pour faire évoluer la réglementation pour réduire les emballages générés par les entreprises (bilan CNDP) ;
- L'accompagnement des entreprises dans la réduction de leurs suremballages, mais aussi compostage de proximité, vrac, réemploi, réparation, animations scolaires, formation des acteurs, audits et diagnostic, écoconception, lutte contre l'obsolescence... (contribution n°72) ;
- Développer un cahier de formation continue pour tous les acteurs de la prévention, accessible, évolutif et regroupant les solutions existantes, les outils à disposition et un vocabulaire commun pour légitimer une dynamique pédagogique collective. Mettre en place des audits indépendants pour accompagner cette amélioration continue (bilan CNDP) ;
- Inviter tous les habitants à visiter les installations de gestion de déchets (ISDND, UVE, centre de tri) pour les sensibiliser et rendre visible les déchets (bilan CNDP) ;
- Instituer dans chaque école / collège / lycée / université, 1 journée dédiée aux déchets avec une part théorique et une part d'action en faveur de la réduction des déchets (contribution n°4) ;
- Développer la communication locale sur la réduction des déchets pour impliquer la population, qui est en demande : plus de réunions publiques, plus de courriers institutionnels, plus de panneaux pocket, plus de présence de stand lors des événements locaux (débat mobile Loches) ;
- Développer l'open-data dans une optique de sensibilisation et d'information, notamment pour les déchets d'activité économique et déchets du BTP (débat mobile Monts) ;
- Visibiliser les acteurs qui mettent en place des démarches de réduction des déchets (débat mobile Monts).

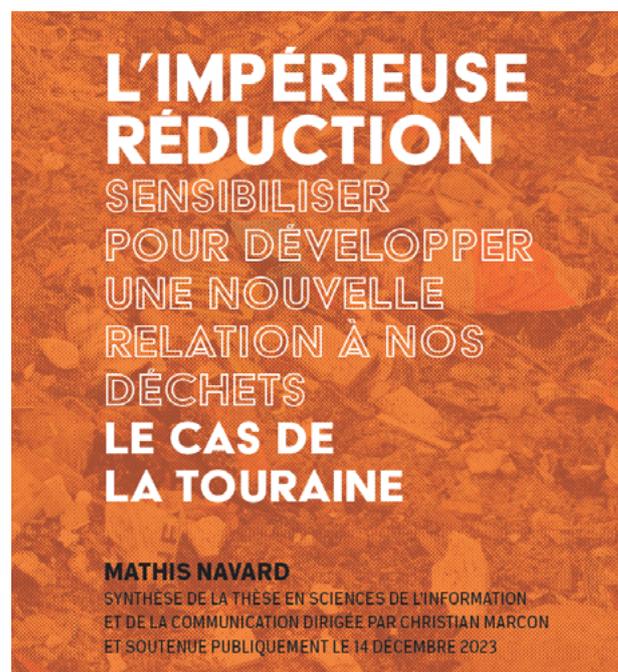
Réponse des maîtres d'ouvrage

Cette concertation et les nombreux échanges avec la population ont fait ressortir une impuissance très marquée des citoyens face à l'abondance d'emballages produits et distribués en magasin par les acteurs privés. Un premier levier d'action local est prévu dans la fiche 2 de l'axe 1 du PLPDMA, avec l'information des

entreprises sur leurs obligations légales, la réalisation d'audits déchets et la promotion de la mise en place de « référents déchets » pour développer des synergies de proximité en lien avec les associations locales portées sur le développement de l'écologie industrielle territoriale (EIT). La portée de ces actions locales étant limitée, Touraine Propre envisage en complément des actions de lobbying au nom de ses adhérents, auprès des acteurs politiques locaux et nationaux sur ces thématiques.

Les collectivités publiques ont un rôle majeur à jouer en faveur de la sensibilisation des acteurs aux enjeux environnementaux, dont la réduction et la valorisation des déchets font pleinement partie. La fiche n°2 (« former les acteurs relais ») de l'axe 1 du PLPDMA 2024-2030 a été pensée dans ce sens. L'intégration à cette fiche de l'élaboration d'un cahier de formation continue pour tous les acteurs de la prévention semble être complexe à mettre en place à ce stade, en revanche Touraine Propre et ses adhérents souhaitent se saisir de la proposition de développer un vocabulaire commun et harmonisé à l'échelle départemental.

La pertinence de l'organisation de visites de sites de gestion des déchets dans le cadre de la sensibilisation de la population a bien été identifiée dans le PLPDMA qui dédie une l'action 5 de la fiche 1 à cette thématique. Cette mise en lumière du devenir de nos déchets dans une optique de sensibilisation va d'ailleurs dans le sens des conclusions de la thèse réalisée par Mathis Navard au sein de Touraine Propre entre 2020 et 2023.





Centre d'enfouissement de Chanceaux-près-Loches

Des actions de prévention auprès de nos plus jeunes populations (écoles primaires principalement) ont déjà lieu depuis de nombreuses années dans chaque collectivité d'Indre-et-Loire. Une intensification de ces opérations est d'ailleurs proposée dans le cadre du PLPDMA dans l'action 3 de la fiche 1. Il est important de noter que les démarches de prévention scolaire s'arrêtent actuellement au niveau école primaire. Ce PLPDMA souhaite mettre en place des rappels réguliers tout au long de la scolarité pour constituer un parcours dédié à la réduction des déchets.

Comme souligné lors de la concertation, développer la communication locale autour de la prévention des déchets est un bon moyen d'impliquer une population en demande de solutions. Ce PLPDMA départemental portera de fait des actions mutualisées sur l'ensemble du territoire, mais prévoit également une déclinaison locale plus fine des actions de prévention, au plus proche des habitants. En parallèle, l'accès libre à l'information, par le développement de l'outil informatique, représente également une piste intéressante pour renforcer le lien des collectivités avec leur population.

Touraine Propre et ses adhérents souhaitent faciliter l'accessibilité des documents et données publiques, pour garantir l'information des usagers, consolider des données départementales et mettre en lumière les initiatives et dispositifs locaux en faveur de la prévention. Pour aller plus sur ce dernier point, la cérémonie des Trophées Touraine Propre qui est organisée annuellement depuis 2005 pour récompenser et visibiliser les initiatives locales en faveur de la prévention va être renforcée dans le cadre de ce PLPDMA afin d'en faire un temps fort annuel pour un public élargi.

Le SMICTOM du Chinonais et ses collectivités adhérentes prévoient un renforcement de sa présence auprès de la population et sont favorables pour se joindre aux réflexions à mener afin d'harmoniser le vocabulaire de communication.

A titre d'information, Tours Métropole Val de Loire organise un « défi des écoles », dans toutes les écoles primaires depuis 15 ans. De plus, sa déclinaison locale du PLPDMA doit permettre d'accroître ses actions de sensibilisation, par exemple avec la mise en place d'un « défi des familles » sur la réduction, le tri et le renforcement de son programme d'animations scolaires.

9// Les autres moyens de prévention des déchets

- Développer l'exemplarité des collectivités en rendant publiques les différentes études menées dans les territoires : caractérisations, suivi des sites de traitement, rapports annuels d'activité déchets, ... (contribution n°71) ;
- Promouvoir davantage la consommation de l'eau du robinet pour réduire le recours au plastique (contribution n°22) ;
- Expérimenter la Sécurité Sociale Alimentaire avec des critères de réduction des déchets (gaspillage alimentaire, vrac) (contribution n°24) ;
- Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire en milieu scolaire en co-finançant : diagnostics réglementaires (loi EGALIM), gourmet bag, table-tri avec feedback sur le poids...), initiation à la dégustation de plats de légumes et crudités, initiation «bien se nourrir pour mieux se porter» (bilan CNDP).

Réponse des maîtres d'ouvrage

Développer la transparence des collectivités

Comme évoqué plus haut, l'accès à l'information, par le développement de l'outil informatique représente également une piste intéressante pour renforcer le lien des collectivités avec leur population. Les collectivités sont tenues de produire et de rendre accessibles un certain nombre de documents réglementaires. Sur cette thématique, Tours Métropole Val de Loire travaille à la vulgarisation de documents et d'études techniques pour les rendre les plus accessibles à la population.

Dans le cadre du déploiement et du suivi de ce PLPDMA départemental, Touraine Propre propose de relayer la diffusion des documents transmis par ses adhérents sur son site internet en endossant le rôle d'observatoire départemental des déchets. Les documents liés au suivi des sites de traitement des déchets sont quant à eux produits et diffusés par la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Le SMICTOM du Chinonais et ses collectivités adhérentes communiquent, dans leur rapport annuel, de nombreux éléments d'exploitation et gestion interne. Ils sont tout à fait prêts, à transmettre l'ensemble des rapports de contrôles réglementaires effectués pour assurer la conformité de l'exploitation de leurs installations. Cependant, le SMICTOM du Chinonais et ses collectivités adhérentes, confirment qu'ils ne communiqueront aucun document qui présenterait un caractère préparatoire, c'est-à-dire qui participerait

à un processus décisionnel qui ne serait pas encore achevé. Autrement dit, jusqu'à l'adoption des décisions qu'ils préparent, le SMICTOM du Chinonais et ses collectivités adhérentes ne sont pas tenus de répondre positivement à une personne demandant à y accéder. En revanche, et s'ils le décidaient, ils pourraient publier le document partiellement ou dans son intégralité malgré son caractère préparatoire.

Promouvoir davantage la consommation de l'eau du robinet

La thématique de la promotion de l'eau du robinet issue du service public a bien été prise en compte dans le programme de prévention départementale proposé à la concertation dans sa fiche 3 - action 12 (page 56) avec l'expérimentation du déploiement de fontaines à eaux reliées au réseau d'eau potable dans les lieux de passage. Cette action vise à limiter l'achat de bouteilles/canettes jetables. La promotion de l'eau du robinet pourra également être intégrée aux campagnes de communication départementale (fiche 1 - action 1, page 52).

Expérimenter la sécurité sociale alimentaire

Le programme de prévention départemental proposé à la concertation prévoit dans sa fiche 4 (page 58) la création d'un réseau pour éviter le gaspillage alimentaire (REGAL) départemental visant à mettre en lien les acteurs locaux de l'alimentaire, de la production à la consommation pour faire émerger des synergies positives. Une fois constitué, et avec un portage politique fort, ce réseau pourrait travailler en lien avec les programmes alimentaires territoriaux (PAT) sur les modalités et les contraintes locales liées au déploiement d'une sécurité sociale alimentaire (SSA). Le collectif SSA-37 porte par ailleurs depuis 2023 un travail avec la Ville de Tours visant à mettre en place une expérimentation qui s'inspirerait des principes de la SSA pour démontrer l'intérêt d'une politique allant vers une application locale d'un droit à l'alimentation.

La sensibilisation du public scolaire

Enfin, comme indiqué dans les parties précédentes, des actions de préventions auprès de nos plus jeunes populations (écoles primaires) ont déjà lieu depuis de nombreuses années dans chaque collectivité. Une intensification de ces opérations est proposée dans le cadre du programme de prévention départemental dans sa fiche 1 - action 3.

10 // Synthèse des ajouts au projet de PLPDMA

Thématiques	Mises à jour du PLPDMA à l'issue de la concertation
L'objectif de réduction de 16 % entre 2022 et 2030	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien de l'objectif de réduction de -16 % en tant que seuil minimal à atteindre sur l'ensemble des 3 flux des déchets ménagers et assimilés (DMA) ; • Inscription du PLPDMA dans le scénario régional « Zéro Déchet 2050 » ; • Actions indirectes sur le gisement de déchets d'activités économiques (DAE) : information, sensibilisation, formation des acteurs.
Les aspects financiers du PLPDMA	<ul style="list-style-type: none"> • La trajectoire 2024-2030 du budget alloué au PLPDMA départemental et ses déclinaisons dans chaque EPCI engage les collectivités ; • Maintien de cette budgétisation en « € par habitant et par an ».
La mise en œuvre et le suivi du PLPDMA	<ul style="list-style-type: none"> • Le PLPDMA départemental est décliné en PLPDMA locaux dans chaque EPCI d'Indre-et-Loire, à l'exception de la CC Touraine Ouest Val de Loire ; • Une commission est en cours de constitution pour suivre et évaluer la mise en œuvre du PLPDMA départemental ; • Touraine Propre pilote et coordonne le PLPDMA départemental en lien avec ses adhérents ; • Le schéma de gouvernance du PLPDMA départemental est en cours de finalisation.
Biodéchets, déchets verts, compostage	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une cartographie départementale des points d'apports volontaires et composteurs partagés ; • Lien avec les programmes alimentaires territoriaux locaux et départementaux pour la valorisation des biodéchets ; • La sensibilisation au compostage explicite le devenir du compost pour donner du sens au geste ; • La question de la collecte des déchets verts doit être étudiée au niveau local en fonction des spécificités de chaque territoire ; • Intégration de la mise en ligne de plans open-source de composteurs partagés sur le site de Touraine Propre.
Réemploi, recyclage	<ul style="list-style-type: none"> • L'axe « Réemploi » est renommé « Consommer autrement » et est enrichi de 2 nouvelles fiches « Soutien au vrac » et « Promotion de l'hygiène durable » ; • L'expérimentation de « Pépinière de réparateur.ice.s » a été déplacée dans l'axe « Consommer autrement » pour intégrer la notion de l'accès à la réparation dans cet axe ; • Intégration d'une action visant à développer le réemploi de l'informatique et des DEEE dans les collectivités.

Thématiques abordées
et réponses apportées

La suite page suivante



Thématiques	Mises à jour du PLPDMA à l'issue de la concertation
La tarification incitative	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration de cette thématique d'action dans l'axe « Exemplarité des collectivités » ; • Le PLPDMA prévoit une période d'acculturation et de formation sur la période 2024-2025, pour pouvoir accompagner les nouvelles équipes municipales dès mars 2026 afin d'aboutir à des expérimentations en Indre-et-Loire avant 2030.
L'organisation de la collecte	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration des réflexions sur fréquence de collecte des EPCI dans l'axe « Exemplarité des collectivités ».
Sensibilisation et communication	<ul style="list-style-type: none"> • Un travail départemental d'harmonisation du vocabulaire pour faciliter la communication autour de la prévention des déchets est ajouté au PLPDMA ; • Intégration d'une action de promotion de la prévention des déchets auprès de l'enseignement supérieur ; • Intégration d'une action de « lobbying » auprès des acteurs politiques locaux et nationaux, portée par Touraine Propre au nom de ses adhérents, sur la thématique de la réduction des déchets, et notamment des emballages de consommation ; • Intégration du développement de l'open-data dans le cadre de l'observatoire départemental des déchets porté par Touraine Propre ; • Renforcement de la sensibilisation individualisée de terrain par Touraine Propre et ses collectivités adhérentes ; • Renforcement de la Cérémonie des Trophées de Touraine Propre pour mettre en lumière les initiatives locales en faveur de la réduction des déchets ; • Touraine Propre constitue une bibliothèque spécialisée dans la réduction des déchets à destination de ses adhérents.
Les autres moyens de prévention des déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'implication des communes dans la prévention des déchets abandonnés.

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS RELATIVES AUX PROJETS D'UVE

/// Faut-il construire des UVE en Indre-et-Loire ?

Le volet relatif à la stratégie départementale de traitement, comme mentionné dans le bilan des garants de la CNDP fait état de plusieurs interrogations relatives aux projets d'unités de valorisation énergétiques portés par le groupement du Sud tourangeau et Tours Métropole Val de Loire.

Ces contributions peuvent être classées en deux catégories : celles qui se rapportent au principe même de la construction d'UVE et celles qui portent sur les lieux d'implantation proposés. Elles sont synthétisées ci-dessous, et suivies des réponses apportées par les maîtres d'ouvrage.

L'incinération n'est pas une bonne solution

- **Aspect environnemental :**
 - o L'incinération invisibilise les déchets et entrave les politiques de prévention ;
 - o L'incinération nécessite une quantité constante et un flux continu de déchets pour alimenter les fours, cela entrave les politiques de prévention. Il est important de dimensionner correctement une installation en fonction des besoins du territoire ;
 - o L'incinération produit plus de déchets (CO₂, mâchefers, REFIOM) qu'elle n'en traite et contribue de manière significative aux émissions de CO₂ ;
 - o Quel contrôle des risques liés à la gestion de ces déchets (pollution des sols et des eaux, transports) ? Où sont-ils traités ?
 - o En contexte d'urgence climatique, un projet d'UVE génère-t-il plus de CO₂ qu'une ISDND ? L'appellation d'UVE est empreinte de greenwashing.
- **Aspect sanitaire :**
 - o Intégrer dans les cahiers des charges des futures installations les meilleures techniques existantes en matière de lutte contre les rejets solides, gazeux, liquides polluants, ainsi qu'en matière de filtration des émissions de CO₂ ;
 - o Adapter le programme de contrôle des rejets des futures installations aux inquiétudes des riverains (PFAS, dioxines, « effet cocktail ») et aller plus loin que la réglementation actuellement en vigueur pour anticiper les évolutions futures.

- **Aspect économique :**
 - o Il faut justifier cet investissement très élevé, et prouver que le modèle économique retenu est viable ;
 - o Une UVE permettrait d'être moins dépendant d'importations d'énergies fossiles, notamment de territoires en guerre ;
 - o Privilégier la mutualisation des installations avec une seule UVE en Indre-et-Loire pour mieux contrôler les coûts de transport et limiter l'exportation de nos déchets hors du département.

Réponse des maîtres d'ouvrage

Les maîtres d'ouvrage ont bien noté la multiplicité d'inquiétudes qui entourent les projets d'unités de valorisation énergétique. La première réponse à apporter est celle de l'affirmation d'une politique de réduction des déchets départementale et ambitieuse qui intervient en amont de la définition de la stratégie de traitement, conformément à la hiérarchie des modes de traitement. Le programme de prévention proposé à la concertation, basé sur les derniers chiffres disponibles à ce moment, ceux de 2022, a bénéficié des nombreuses contributions de cette concertation pour être enrichi. Ses objectifs de réduction, -16% minimum de déchets ménagers et assimilés en 2030 par rapport à 2022, ont bien été intégrés à la définition des besoins en capacité de traitement local à moyen et long termes. Tours Métropole Val de Loire et le groupement du Sud tourangeau souhaitent d'ailleurs aller plus loin et réajustent à la hausse leurs objectifs locaux de réduction. Les projets d'unités de valorisation énergétiques des maîtres d'ouvrage sont ainsi pensés en complémentarité de cette stratégie départementale de prévention et ne la limitent pas.

La seule installation de traitement des déchets par incinération existante en Indre-et-Loire est celle de Saint-Benoît-la-Forêt, en activité depuis 1984. Elle offre déjà un certain nombre d'éléments de réponses aux interrogations soulevées. En effet, sur cette installation, les contrôles règlementaires d'émissions atmosphériques des fumées sont effectués par des organismes accrédités, à des fréquences définies et fixées par arrêté préfectoral. Celui-ci est consultable sur

la page « Ressources » de la plateforme de concertation Cap 2030. Les retombées atmosphériques à proximité du site de l'usine d'incinération de Saint-Benoît-la-Forêt sont également mesurées et contrôlées.

L'incinération est un mode de traitement permettant une réduction importante du volume des déchets ultimes, c'est-à-dire qui n'ont pas pu faire l'objet d'un évitement, d'un réemploi ou d'un recyclage préalable conformément à la hiérarchie des modes de traitement. C'est également un mode de traitement qui permet leur hygiénisation et leur valorisation sous forme énergétique. Les normes de fonctionnement et de rejets de ce type d'installation sont particulièrement encadrées.

La réglementation sur ce sujet a encore évolué récemment avec la dernière révision du guide des meilleures techniques disponibles au niveau de l'Union européenne, qui a poussé, une nouvelle fois, à la diminution des valeurs limites d'émission (VLE) en sortie d'usine d'incinération pour les nouvelles installations. Pour les fumées, par exemple, une quinzaine de paramètres ou de substances doivent être mesurés et analysés pour l'essentiel en continu : poussières, carbone organique total, chlorure d'hydrogène, fluorure d'hydrogène, dioxyde de soufre, oxydes d'azote, monoxyde de carbone, vapeur d'eau, mercure, dioxines... La question des PFAS est également revenue plusieurs fois dans les débats au cours de cette concertation, elle fait l'objet d'une réponse dédiée dans l'annexe n°2 « **Recommandation n°5** ».

En ce qui concerne les sous-produits d'exploitation de ce type d'installation, l'ensemble des données relatives à la production de cendres d'incinération (mâchefers) et résidus d'épuration des fumées (REFIOM) est indiqué dans les rapports annuels d'activité rédigés par le SMICTOM du Chinonais. Ces rapports sont publics, consultables et téléchargeables sur son site internet et témoignent de la volonté de transparence de l'exploitation. A titre d'exemple, en 2023, sur les 17 000 tonnes de déchets traités par incinération, ce sont près de 3 700 tonnes de mâchefers qui ont été produites et valorisées en sous-couche routière, et moins de 600 tonnes de REFIOM valorisés en mines de sel en Allemagne.

En ce qui concerne les émissions de CO₂, les mesures montrent que le CO₂ des déchets comporte une part biogénique importante. Plus de la moitié du CO₂ émis par les incinérateurs (58 % selon les dernières mesures connues selon l'étude UIOM 14C réalisée en 2020 par l'ADEME) provient de sources de matières correspondantes à de la biomasse, dite renouvelable. Cette part de CO₂ est donc considérée comme neutre

en termes d'effet de serre et de changement climatique. L'énergie issue de la combustion des déchets se trouve dès lors, si l'on déduit la part de CO₂ issue de la biomasse, plus décarbonée que les énergies fossiles. Le mode de traitement de nos déchets par incinération avec valorisation énergétique est de fait une source d'énergie, la plus faiblement émettrice de gaz à effet de serre, mieux placée que le recours au gaz naturel ou aux hydrocarbures du pétrole.

Enfin, les maîtres d'ouvrage s'engagent à ce que les projets d'unités de valorisation énergétique qu'ils portent intègrent les meilleures techniques disponibles en matière de lutte contre les rejets solides, gazeux, liquides polluants, ainsi qu'en matière de filtration des émissions de CO₂.

La construction d'UVE n'est pas utile à l'horizon 2030

- Les installations existantes en Indre-et-Loire (1 UVE et 2 ISDND dont les dates de fermeture sont constamment repoussées) et dans les départements limitrophes suffiront à absorber la quantité totale de déchets du département à l'horizon 2030 avec des résultats de réduction des déchets actuellement sous-estimés par les maîtres d'ouvrage. Le « mur de déchets » est un mirage ;
- L'année de référence 2022 n'est pas suffisamment fiable, car située en amont du déploiement de l'extension des consignes de tri et du tri à la source des biodéchets ;
- Dimensionner un incinérateur avant le déploiement et les résultats d'un PLPDMA 2024-2030 ambitieux fait peser un grand risque sur les collectivités ;
- Une autre partie du public semble au contraire se rallier à l'incinération des déchets résiduels, vue comme la moins mauvaise des solutions... à condition que l'UVE soit construite loin de chez soi.

Réponse des maîtres d'ouvrage

Lors de la concertation régionale menée par la Région Centre-Val de Loire au cours de l'année 2024, le référencement des solutions de traitement disponibles a indiqué un déficit en capacités régionales de traitement à l'horizon 2030-2050. La fermeture réglementaire à prévoir des centres d'enfouissement en Indre-et-Loire implique le même constat au niveau départemental dès la prochaine décennie. La Région Centre-Val de Loire s'appuie sur deux principes structurants pour guider la stratégie régionale de traitement des déchets :

- La gestion de proximité, qui tend à limiter les transports de déchets en dehors du département



Photo : Touraine Propre

où ils ont été produits ;

- La mutualisation et l'optimisation des installations de traitement déjà existantes, afin d'encadrer l'émergence de nouveaux outils sur le territoire.

Le travail de cartographie entrepris par la Région Centre-Val de Loire en début d'année 2024 doit bientôt s'achever. Une fois adoptée, cette cartographie sera mise en ligne sur la plateforme de concertation Cap 2030.

En l'absence d'émergence de nouvelles installations de traitement par incinération en Indre-et-Loire, les collectivités seront tenues d'exporter leurs déchets vers les départements voisins, en augmentant les distances de transport de leurs déchets. A l'issue de cette concertation, de nombreux échanges entre les citoyens, les entreprises et différentes collectivités ont permis d'enrichir la stratégie départementale. Le contexte généralisé de baisse des volumes d'ordures ménagères constaté depuis 2023 a permis d'ouvrir la réflexion à une meilleure répartition de ce gisement à traiter dans les sites d'incinérations les plus proches ou en projets. Tours Métropole Val de Loire, qui

représente la moitié du gisement d'ordures ménagères du département d'Indre-et-Loire, souhaite aller plus loin dans la réduction des ordures ménagères de son territoire et dépasser l'objectif initial de -16% proposé par le PLPDMA départemental pour atteindre une baisse de -21% en 2030.

Après avoir étudié toutes les solutions d'incinération de proximité envisageables, et contractualisées avec elles lorsque c'était possible, le gisement restant de déchets métropolitains à traiter nécessite un outil de traitement complémentaire en Indre-et-Loire.

Même si la menace du « mur de déchets » est atténuée par une récente prolongation, temporaire et limitée, des solutions d'enfouissement en Indre-et-Loire, il n'en reste pas moins qu'il est urgent de statuer sur l'émergence de nouvelles solutions de valorisation énergétique qui pourront prendre leur relais au cours de la prochaine décennie lorsqu'on considère que la durée d'instruction et de construction de telles installations est de l'ordre de 6 à 7 ans.

2// Les sites prévus sont-ils bien choisis ?

Localiser une UVE constitue toujours un exercice difficile. La possibilité d'utiliser la chaleur produite oriente le choix vers des zones proches d'exutoires de valorisation (zone commerciale, habitations, infrastructures consommatrices...) tandis que les rejets atmosphériques orientent plutôt vers des zones isolées, avec des solutions alternatives à la valorisation de la chaleur (chauffage de serres maraîchères, production d'électricité).

Parçay-Meslay

- Craintes de nuisances olfactives et suffisamment d'infrastructures polluantes à proximité du bourg ;
- Risques pesant sur l'AOC Vouvray situé sous les vents dominants du site envisagé ;
- Craintes de nuisance paysagère avec la cheminée d'une UVE.

Zone aéroportuaire de Tours

- Même opposition locale qu'à Parçay-Meslay (riverains, vigneron) ;
- Meilleur site pour d'autres : bien placé pour un réseau de chaleur urbain, peu ou pas d'habitation à proximité, réutilisation d'une friche plutôt que de terres agricoles.

Sonzay

- Pas de franche opposition locale sur le projet, mais plutôt sur la manière dont il a été porté à la connaissance des riverains ;
- Le maire de Sonzay a clarifié la localisation d'un projet d'UVE, sur le site de l'actuel ISDND.

Saint-Benoît-la-Forêt

- La proximité de l'hôpital de Chinon soulève beaucoup d'inquiétudes d'ordre sanitaire ;
- Préciser la technologie envisagée pour l'UVE ainsi que les réseaux de valorisation de chaleur et d'électricité ;
- Préciser la place des DAE dans le modèle économique du projet ;
- Insister sur la réutilisation d'un site existant plutôt que de mobiliser des zones naturelles ou des terres agricoles.

Réponse des maîtres d'ouvrage

Durant cette concertation, Tours Métropole Val de Loire a souhaité proposer 3 sites. Conscient des impacts

nécessairement induits par l'émergence d'une unité de valorisation énergétique, quelle que soit sa localisation, le choix d'un site qui ne pouvait de fait réunir tous les suffrages, a été le fruit de nombreux arbitrages pour trouver l'emplacement le plus adapté. Les 2 sites situés dans la métropole, celui de la base aérienne à Tours et celui de Chizay à Parçay-Meslay, avaient du sens, car ils étaient suffisamment éloignés d'habitations, étaient proches de réseaux routiers suffisamment dimensionnés pour alimenter une installation de traitement. De plus, ils étaient situés dans des zones où la chaleur produite par une UVE qui offraient des débouchés de chaleur importantes avec des équipements et habitations à forte densité au nord de la Métropole.

Le site proposé à Sonzay présente également un intérêt, car les flux de transport de déchets sont déjà présents en raison de l'exploitation du centre d'enfouissement existant. Qui plus est, les élus de la municipalité de Sonzay sont plutôt favorables à l'émergence d'un projet de ce type. De plus, une surface est potentiellement disponible.

Enfin, le site proposé pour le projet du groupement du Sud tourangeau était plus évident, l'usine d'incinération



Unité d'incinération de Saint-Benoît-la-Forêt

Photo Touraine Propre

de Saint-Benoît-la-Forêt étant implantée localement depuis près de 40 ans, sa reconstruction sur place plutôt que la mobilisation de terres agricoles était pertinente. Sa proximité avec le centre hospitalier du Chinonais a également été un point de discussion au cours de la concertation. Le groupement du Sud tourangeau y répond plus spécifiquement dans la dernière partie avec l'engagement à organiser une réunion avec le personnel hospitalier au début de l'année prochaine. Du fait du caractère préalable de cette concertation, les études techniques et financières relatives au projet de reconstruction de l'UIOM de Saint-Benoît-la-Forêt n'ont pas encore été réalisées. La technologie utilisée, la localisation plus précise du ou des réseaux de chaleur envisagés, le coût, le financement, les modalités juridiques d'exploitation doivent faire l'objet d'étude et d'approfondissement.

3// Les solutions alternatives

- Investir davantage dans la prévention ;
- L'enfouissement, tel que pratiqué actuellement en Indre-et-Loire, notamment avec la prolongation de l'ISDND de Chanceaux-près-Loches à l'horizon 2035 ;
- L'enfouissement réversible des déchets actuellement sans exutoire de valorisation ;
- Construire des UVE hors du département ;
- Construire une UVE sur le site industriel en fermeture à Villiers-au-Bouin ;
- L'Indre-et-Loire pourrait réaliser du landfill mining pour dépolluer les centaines d'anciennes décharges du département et diriger ces anciens déchets, principalement plastiques, vers les incinérateurs et assurer un flux continu jusqu'en 2050 ;
- L'option expérimentale de l'entreprise Néolithhe (fossilisation accélérée des déchets).

Réponse des maîtres d'ouvrage

En complément des différents éléments de réponses proposés par les maîtres d'ouvrage dans les réponses faites aux contributions réceptionnées sur la plateforme de la concertation, vous trouverez ci-dessous la position des maîtres d'ouvrage sur les solutions alternatives étudiées dans le cadre de la stratégie départementale de traitement.

L'enfouissement est le mode de traitement majoritaire (70% de nos ordures ménagères en 2022) en Indre-et-Loire, malgré l'extension temporaire demandée pour l'exploitation du centre d'enfouissement de Chanceaux-près-Loches jusqu'en 2035, ce modèle de traitement par enfouissement est réglementairement voué à

Concernant les déchets d'activités économiques (DAE), l'observatoire régional des déchets de la région Centre-Val de Loire a rédigé en mars 2023 un rapport sur la « Stratégie des installations de traitement des déchets ». Ce rapport fait un état précis des tonnages régionaux de DAE. Ces mêmes tonnages apparaissent dans les différents scénarios du SRADDET. Ce sont ces chiffres qui guident le dimensionnement du projet de reconstruction de l'unité de valorisation énergétique de Saint-Benoît-la-Forêt. Ce dimensionnement et la part que représenteront les DAE par rapport aux ordures ménagères résiduelles (OMR) dans le projet sont encore à préciser dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage commandée par le groupement du Sud tourangeau.

disparaître au cours des prochaines décennies au profit du traitement par incinération. A ce jour, les collectivités ne disposent pas d'alternative technologique réellement envisageable aux unités de valorisation énergétique, qui sont favorisées réglementairement par la hiérarchie des modes de traitement et fiscalement par rapport aux centres d'enfouissement.

Comme indiqué dans les parties précédentes, Tours Métropole Val de Loire et le groupement du Sud tourangeau envisagent d'intensifier leurs efforts en matière de prévention pour réduire les déchets qui peuvent être réduits. Mais la nécessité demeure de prévoir des exutoires locaux pour les déchets qui n'auront pas pu être évités, réduits, réemployés ou recyclés. Le traitement de nos déchets par valorisation énergétique a en effet des impacts environnementaux (CO₂, production de mâchefers et de résidus d'épuration des fumées), la marge de manœuvre disponible pour les collectivités réside aujourd'hui dans la mutualisation des installations existantes et leur dimensionnement le plus faible possible.

L'option Néolithhe est revenue à plusieurs reprises dans les débats en tant qu'alternative présentant moins d'impacts sur l'environnement que le traitement de déchets par incinération. Cette initiative est intéressante, mais demeure encore à un stade expérimental. Tours Métropole Val de Loire suit ce projet avec attention, or celui-ci doit encore résoudre des obstacles techniques et réglementaires importants qui ne permettent actuellement pas de l'envisager dans une stratégie de traitement qui doit définir rapidement une orientation pour l'Indre-et-Loire.



Unité de valorisation énergétique de Lasse (Maine-et-Loire)

Photo Touraine Propre

4// Deux UVE ou une seule ?

- 1 seule UVE de 100 000 t/an pourrait être moins onéreuse pour le département en termes d'investissement et de fonctionnement ;
- 1 seule UVE de 100 000 t/an irait capter des volumes venant de plus loin. Accroissement du transport.

Réponse des maîtres d'ouvrage

Comme indiqué dans les paragraphes précédents, la tendance globale à la baisse observée sur les ordures ménagères résiduelles depuis 2023 a encouragé Tours Métropole Val de Loire à réévaluer son gisement de déchets à traiter à l'horizon 2030. Si cette baisse se confirme, la nécessité d'un projet d'UVE dédié au territoire métropolitain serait abandonnée au profit d'une répartition de son gisement sur différents exutoires à l'horizon 2030.

Comme évoqué dans le dossier de concertation, Tours Métropole Val de Loire souhaite sécuriser une part d'exportation d'environ 40 000 tonnes par an vers les départements limitrophes. Cette part d'exportation représente une marge de réduction potentielle. Un de ces exutoires a été sécurisé avec l'unité de valorisation énergétique de Lasse située dans le Maine-et-Loire

(à 60 km de Tours). Des discussions sont également en cours pour sécuriser l'exportation d'une partie du gisement de Tours Métropole Val de Loire vers l'unité de valorisation énergétique de Blois dans le Loir-et-Cher (à 60 km de Tours).

Dans ce nouveau scénario, le gisement de déchets métropolitains restant à traiter est estimé à environ 20 000 tonnes par an à l'horizon 2030. Les discussions engagées entre Tours Métropole Val de Loire et le Groupement du Sud tourangeau ont abouti à l'étude d'une augmentation des capacités de la reconstruction de l'incinérateur de Saint-Benoît-la-Forêt (à 40 km de Tours). Sa capacité était initialement envisagée à 40 000 tonnes par an. Ce projet pourrait être complété par le projet d'UVE porté par Suez à Sonzay (à 20 km de Tours) à même de recevoir les gisements à traiter du Nord-Est du département en provenance des communautés de communes de Gâtine-Racan et de Touraine Est-Vallées. Le dimensionnement de ces deux projets est en cours d'étude.

Ces éléments sont précisés dans la partie suivante, « Les enseignements tirés de la concertation et les engagements des maîtres d'ouvrage ».

5// Quel dimensionnement ?

- Recalculer le dimensionnement des projets d'UVE avec des objectifs de prévention plus ambitieux (20%, 35%) ;
- Sous-dimensionner intentionnellement les projets d'UVE pour s'assurer de politiques de prévention ambitieuses ;
- Quel type de déchets seront incinérés dans les projets d'UVE ? Quelle place pour les DAE dans ces projets de traitement ? Qui a la charge de vérifier que ces déchets sont bien ultimes et ne relèvent pas d'autres filières de valorisation ?
- Quel débat et quelle transparence des maîtres d'ouvrage avec la population sur le dimensionnement des installations envisagées ? Des scénarios ont-ils été étudiés pour mesurer l'impact sur le dimensionnement d'une politique de réduction des déchets plus ambitieuse ?

Réponse des maîtres d'ouvrage

Le dimensionnement des 2 projets d'UVE a occupé une bonne partie des débats de cette concertation. Un scénario à une seule UVE de 100 000 tonnes de capacité de traitement annuelle a ainsi été ajouté en cours de concertation pour tenir compte de ces interrogations. A l'issue de cette concertation, les maîtres d'ouvrage se sont rencontrés pour discuter des aménagements envisageables à leurs différents projets. Les résultats de ces discussions sont précisés dans la partie suivante, « Les enseignements tirés de la concertation et les engagements des maîtres d'ouvrage ».

Les projets d'UVE des maîtres d'ouvrage sont destinés à traiter majoritairement des déchets ménagers et assimilés (DMA) issus du service public de collecte, ainsi qu'une part de déchets d'activités économiques (DAE). Les déchets ultimes quant à eux, au sens de la réglementation, ne sont plus valorisables, ni par recyclage ni par valorisation énergétique. A ce titre, ils sont réglementairement traités en centre d'enfouissement.

La place des déchets d'activité économique (DAE) dans les projets de traitement portés par les maîtres d'ouvrage n'avait en effet pas été explicitée dans le dossier de concertation. Ceux-ci font partie intégrante du gisement de déchets à traiter en Indre-et-Loire et ne constituent donc pas une variable d'ajustement, ils doivent être intégrés au dimensionnement des projets de traitement. Leur gisement a été quantifié par l'observatoire régional de la Région Centre-Val de Loire en partenariat avec la DREAL, et présenté durant la concertation régionale qui portait sur les installations de traitement au premier semestre 2024.

Les quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) et d'activité économique (DAE) à traiter ont été intégrées dans le calcul des capacités de traitement du département à prévoir à horizon 2030 et 2050. Le dimensionnement global des projets d'UVE est ainsi établi sur la base des quantités de déchets ménagers et d'activités économiques à traiter et prend en considération les objectifs de réduction des déchets fixés par le SRADDET et le PLPDMA départemental.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage commandée par le groupement du Sud tourangeau a validé les chiffres établis par la Région Centre-Val de Loire. Ce sont ces chiffres qui sont utilisés pour estimer le gisement à traiter sur le territoire du Sud-Tourangeau et permettre ainsi un dimensionnement du projet d'UVE de Chinon au plus proche des besoins locaux.

Sur le reste du département, l'émergence d'un projet privé d'UVE à dominante DAE à Sonzay durant la concertation ainsi que le projet d'écopôle incluant la production de combustibles solides de récupération à partir de DAE sur le site de Chanceaux-près-Loches ont permis de mettre en évidence des besoins locaux marqués en termes de capacités de traitement de ce type de déchets privés qui devront être intégrés à la stratégie départementale de traitement.



Photo Touraine Propre

Partie 4

LES ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA CONCERTATION ET LES ENGAGEMENTS DES MAITRES D'OUVRAGE

RÉVISION DU PROGRAMME DE PRÉVENTION DÉPARTEMENTAL

Malgré une difficulté plus marquée à mobiliser le grand public sur les enjeux de « prévention » que sur les enjeux de « traitement » de nos déchets, cette concertation départementale a permis de renforcer le lien entre ces deux thématiques. L'effort à déployer pour réduire nos déchets et ainsi mieux dimensionner des outils locaux de traitement a été un message fort exprimé et entendu par l'ensemble des acteurs. Ces deux mois de discussion privilégiée ont permis d'enrichir largement les projets proposés par les maîtres d'ouvrage.

Si peu de contributeurs ont critiqué en détail le contenu du projet de PLPDMA, de nombreuses remarques ont été réceptionnées sur la définition de son objectif fixé à -16% de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA) entre 2024 et 2030, par rapport aux dernières données disponibles et consolidées, c'est-à-dire celles de l'année 2022. Comme évoqué dans cette réponse, et en tenant compte des résultats d'autres territoires engagés dans des dynamiques similaires, cet objectif paraît aux maîtres d'ouvrage à la fois ambitieux et réaliste. A défaut de le réviser, les maîtres d'ouvrage souhaitent insister sur sa définition en tant qu'objectif minimum à atteindre, et donc à dépasser, d'ici 2030.

Sur le contenu du programme, la diversité des contributions recueillies lors de cette concertation a permis de mettre en évidence plusieurs axes de travail qui n'avaient pas été traités dans le projet de

programme de prévention départemental soumis à la concertation. Des thématiques comme le soutien au vrac ou encore l'hygiène durable sont en effet des leviers importants de réduction des déchets et ont leur place dans ce type de document. L'ensemble des contributions a ainsi été analysé par les maîtres d'ouvrage et l'ensemble des collectivités adhérentes afin d'étudier l'intégration d'actions supplémentaires dans le programme. Une version révisée du PLPDMA est ainsi en cours de finalisation et fera l'objet d'une présentation à la commission d'évaluation et de suivi dans l'optique d'arriver à une adoption du document au cours du dernier trimestre 2024. Certaines thématiques d'actions sont par ailleurs déjà travaillées et préfigurées par Touraine Propre et ses collectivités adhérentes afin de pouvoir lancer des actions du PLPDMA dès son adoption administrative.

La commission d'évaluation et de suivi est également en cours de constitution afin de garantir un suivi régulier par l'ensemble des acteurs locaux des actions proposées dans ce programme de prévention départemental. Cette commission, qui a déjà été impliquée dans l'élaboration du document, aura la charge de suivre, d'évaluer et de discuter de l'avancement annuel des actions locales et départementales de ce programme. Un bilan global de ce programme sera également réalisé à l'issue des 6 années de son déploiement afin de guider les orientations du programme suivant.

Enseignements tirés
et engagements



Atelier participatif lors de la réunion publique «Cap 2030 : vers une Touraine propre» à Sainte-Maure-de-Touraine

Photo Touraine Propre

TERRITOIRE, LOCALISATION ET DIMENSIONNEMENT DES UVE

Sur la thématique du traitement des déchets, la concertation régionale organisée par la Région Centre-Val de Loire en début d'année 2024, visant à réaliser une cartographie des capacités de traitement actuelles et futures dans l'ensemble de la région, s'est positionnée en parallèle du calendrier de la concertation départementale Cap 2030.

Ses différents temps d'échanges ont eu le mérite de clarifier les projets portés dans chacun des départements de la région, y compris en Indre-et-Loire avec la déclaration d'un nouveau projet d'unité de valorisation à Sonzay porté par l'entreprise Suez, pendant la période de concertation « Cap 2030 : vers une Touraine propre ». Cette cartographie régionale, dont une version finale doit être adoptée en novembre prochain, a alimenté une certaine incompréhension vis-à-vis du caractère « préalable » de la concertation Cap 2030. Ces derniers mois ont ainsi été l'occasion de nombreux échanges interacteurs qui ont participé à la révision des projets soumis à la concertation.

Celle-ci a permis de créer le débat autour des 3 sites proposés par Tours Métropole Val de Loire pour son projet d'UVE, tant au niveau de la population qu'au niveau des élus des communes concernées. En effet, sur les discussions autour des 3 sites proposés à la concertation ont abouti à **l'abandon des sites de la base aérienne de Tours et de Parçay-Meslay**.

Le troisième site envisagé, celui de **Sonzay**, situé hors du territoire métropolitain, a fait l'objet de développements durant la concertation, avec la précision de la parcelle envisagée pour un tel projet par la commune de Sonzay ainsi que l'émergence d'un projet orienté vers le traitement de déchets d'activités économiques (DAE) porté par l'entreprise Suez, exploitant du centre d'enfouissement actuel, sur celle-ci. Des études complémentaires de la part de Tours Métropole Val de Loire sont aujourd'hui nécessaires pour évaluer à la fois les possibilités de traitement de déchets ménagers et assimilés (DMA) dans ce projet d'UVE, et la pertinence d'un partenariat public-privé qui n'était pas envisagé au démarrage de la concertation.

Sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire comme sur celui d'autres intercommunalités de la région Centre-Val de Loire, les volumes de déchets incinérables en

UVE (constitués principalement des ordures ménagères résiduelles) tendent à diminuer significativement depuis 2023. Face aux difficultés à faire émerger une solution de traitement sur son territoire et pour tenir compte de la dynamique de réduction mesurée sur ses volumes de déchets à incinérer, Tours Métropole Val de Loire envisage d'accompagner et d'intensifier cette dynamique de réduction.

Si cette trajectoire de réduction se confirme, la Métropole étudie déjà la possibilité de répartir le volume de déchets incinérables restant en sécurisant des possibilités d'exportations supplémentaires vers les différentes UVE déjà existantes à proximité (Saint-Benoît-la-Forêt (Indre-et-Loire), Lasse (Maine-et-Loire), Blois (Loir-et-Cher)...) susceptibles de réceptionner des volumes d'ordures ménagères de la Métropole, ce qui lui permettrait de se passer de l'émergence d'une UVE sur son territoire.

Du côté du groupement du Sud tourangeau, une étude technique et juridique relative au projet de construction de la future UVE a été réalisée au cours du premier semestre 2024 via une assistance à maîtrise d'ouvrage. Au vu des échanges entre le groupement du Sud tourangeau et Tours Métropole Val de Loire qui ont eu lieu à l'issue de cette concertation, une étude complémentaire a été commandée par le groupement afin d'étudier l'augmentation des capacités de traitement du projet de reconstruction de l'usine d'incinération actuelle dans l'objectif de pouvoir traiter une fraction du gisement métropolitain. Le futur site d'implantation pour le projet de l'unité de valorisation énergétique se situerait à proximité immédiate du site de l'usine d'incinération actuelle.

Une variante supplémentaire a été proposée par les maîtres d'ouvrage sur recommandation des garants de la CNDP durant la période de concertation, afin de tenir compte des débats provoqués par les 4 premières variantes. Celle-ci proposait l'émergence d'une seule UVE en Indre-et-Loire qui permettrait de traiter les déchets du Groupement du Sud tourangeau et de la Métropole de Tours, à hauteur de 100 000 tonnes par an, en conservant une part d'exportations vers les départements limitrophes allant jusqu'à 40 000 tonnes. Cette variante a également été éliminée par les maîtres d'ouvrage à l'issue de la concertation, le projet de reconstruction de l'incinérateur de Saint-Benoît-la-Forêt

étant limité en termes de capacités de traitement.

L'ensemble de ces éléments a donc abouti à l'exploration par les maîtres d'ouvrage de la **variante « Volontariste »**, s'appuyant sur une réévaluation du gisement de déchets à traiter de Tours Métropole Val de Loire à l'horizon 2030. En effet, la tendance à la baisse observée sur les ordures ménagères résiduelles depuis 2023, si elle se confirme, permet d'adapter la stratégie départementale : Tours Métropole Val de Loire répartirait ainsi ses déchets sur différents exutoires à l'horizon 2030. Un de ces exutoires a été sécurisé avec l'unité de valorisation énergétique de Lasse située dans le Maine-et-Loire (à 60 km de Tours).

Des discussions sont également en cours pour sécuriser l'exportation d'une partie du gisement de Tours Métropole Val de Loire vers l'unité de valorisation énergétique de Blois dans le Loir-et-Cher (à 60 km de Tours). Dans ce nouveau scénario, le gisement de Tours Métropole Val de Loire restant à traiter est estimé à environ 20 000 tonnes par an. Les discussions engagées

avec le groupement du Sud tourangeau ont abouti à l'étude d'une augmentation des capacités du projet de reconstruction de l'incinérateur de Saint-Benoît-la-Forêt (à 40 km de Tours) actuellement porté par le groupement du Sud tourangeau. Ce projet pourrait être complété par le projet d'UVE porté par Suez à Sonzay (à 20 km de Tours) qui pourrait également recevoir les gisements à traiter du Nord-Est du département en provenance des communautés de communes de Gâtine-Racan et de Touraine-Est Vallées. Les dimensionnements de ces deux projets sont en cours d'étude.

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, 3 des 4 variantes proposées à la concertation ont été éliminées à l'issue de cette période. Ce sont donc deux projets de traitement, **l'émergence d'une UVE à Sonzay** portée par l'entreprise Suez, et **l'augmentation des capacités de traitement du projet de reconstruction de Saint-Benoît-la-Forêt** porté par le groupement du Sud tourangeau qui sont actuellement étudiées à l'issue de cette concertation.

	Variantes proposées à la concertation				Ajoutée pendant la concertation	Décision post-concertation
	ZÉRO	VOLONTARISTE	AUTONOMIE À 2 UVE	AUTONOMIE À 1 UVE		
PRÉVENTION	-4%	-16%	-16%	-16%	-16%	-16%
A TRAITER	150 kt	100-140 kt	100-140 kt	100-140 kt	100-140 kt	100-135 kt
TRAITEMENT	Export 140 kt	1 UVE 40 kt 1 UVE 60 kt Export 0-40 kt	1 UVE 40 kt 1 UVE 100 kt Export 0 kt	1 UVE 140 kt Export 0 kt	1 UVE 100 kt Export 0-40 kt	1 UVE à Chinon 1 UVE à Sonzay Export 0-40 kt
COÛTS	?	140 M€	190 M€	< 190 M€	< 190 M€	?
PRODUCTION D'ÉNERGIE	-	++	+++	+++	++	+/++
A L'ISSUE DE LA CONCERTATION	Non retenue	Retenue	Non retenue	Non retenue	Non retenue	Retenue Dimensionnement à l'étude pour les 2 projets d'UVE

Enseignements tirés et engagements



Photo Touraine Propre

IMPACTS ET TRANSPARENCE AUPRÈS DE LA POPULATION

Les maîtres d'ouvrage, à l'issue de cette concertation préalable, ont bien noté les enjeux que peuvent représenter l'accessibilité et la transparence de l'information et de la décision publique pour renforcer le lien avec la population et l'ensemble des parties prenantes. C'était d'ailleurs dans cet esprit, pour garantir le droit à l'information et à la participation du grand public, que le syndicat a volontairement fait appel à la commission nationale du débat public pour encadrer cette concertation.

Le rôle de coordonnateur de ce programme de prévention départemental confié à Touraine Propre par ses collectivités adhérentes pour assurer la cohérence globale de ses actions fait de ce syndicat mixte un acteur public important de la prévention des déchets en Indre-et-Loire. A ce titre, la notion d'exemplarité et de transparence s'applique doublement dans le suivi de ses actions départementales et de celles de ses collectivités adhérentes chargées de décliner localement le PLPDMA. La commission d'évaluation et de suivi qui aura pour mission de conduire ce programme durant les 6 prochaines années jouera également un rôle de contrôle sur cette action publique. De la même façon, le site internet de Touraine Propre a vocation à s'enrichir

pour devenir une véritable plateforme de référence en matière de prévention des déchets. Sont ainsi prévus la mise en ligne d'un centre de ressources pratiques pour le territoire ainsi qu'un dispositif de suivi de l'observatoire départemental des déchets.

Tours Métropole Val de Loire, par le biais de cette concertation a bien noté le fait qu'il fallait informer le plus en amont la population et qu'il était toujours plus constructif de montrer le travail effectué au quotidien ainsi que les projets à court et moyen terme. Les associations sont demandeuses de connaître la feuille de route et la vie du service.

Le groupement du Sud tourangeau se joint aux deux autres maîtres d'ouvrage dans les constats établis. De fait, il souligne l'importance d'une communication régulière et adaptée avec les différents acteurs à chaque phase du projet. Ce renforcement des échanges devrait permettre une meilleure compréhension mutuelle des enjeux et solutions associées. Le Groupement du Sud tourangeau, par cette démarche transparente et son exemplarité, souhaite également consolider le lien de confiance établi avec les citoyens durant cette phase de concertation.

PROLONGEMENT DE LA DYNAMIQUE CITOYENNE INITIÉE DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Fort de l'expérience de cette concertation, Touraine Propre souhaite conserver la plateforme numérique de participation citoyenne qui a permis d'impliquer la population dans la définition d'orientations structurantes pour son territoire, et éventuellement y recourir sous une autre forme durant la mise en œuvre des actions du PLPDMA.

Les liens tissés avec les différents acteurs locaux (collectivités, associations, institutions, entreprises) lors de l'élaboration du PLPDMA et de la concertation sont primordiaux pour pouvoir engager le territoire dans une

dynamique collective. Ces liens seront entretenus par la mise en place de la commission d'élaboration et de suivi du PLPDMA qui permettra à chacun de s'exprimer sur le contenu et la réalisation des actions du programme.

Tours Métropole Val de Loire envisage de poursuivre des réunions régulières avec les associations, notamment via le champ d'application du PLPDMA. Le Groupement du Sud tourangeau s'associe à toutes ces démarches, y compris dans le cadre de son futur projet de création d'UVE.

Partie 5

LES REPONSES DES MAITRES D'OUVRAGE AUX QUESTIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA CNDP

SUITE A DONNER AUX INTERROGATIONS N'AYANT PAS TROUVE DE REPNSES

Plusieurs interrogations soulevées lors de cette concertation doivent faire l'objet d'un approfondissement par les maîtres d'ouvrage. Certains éléments de réponses ont facilement pu être rassemblés et présentés ci-dessous. D'autres ont nécessité et nécessitent encore de nombreux allers-retours entre les différentes parties prenantes impliquées (collectivités, services de l'Etat, acteurs privés...) qui dépassent le délai réglementaire des deux mois de rédaction de cette réponse au bilan des garants de la CNDP. Dans ces cas-là, les maîtres d'ouvrage s'engagent sur un calendrier.

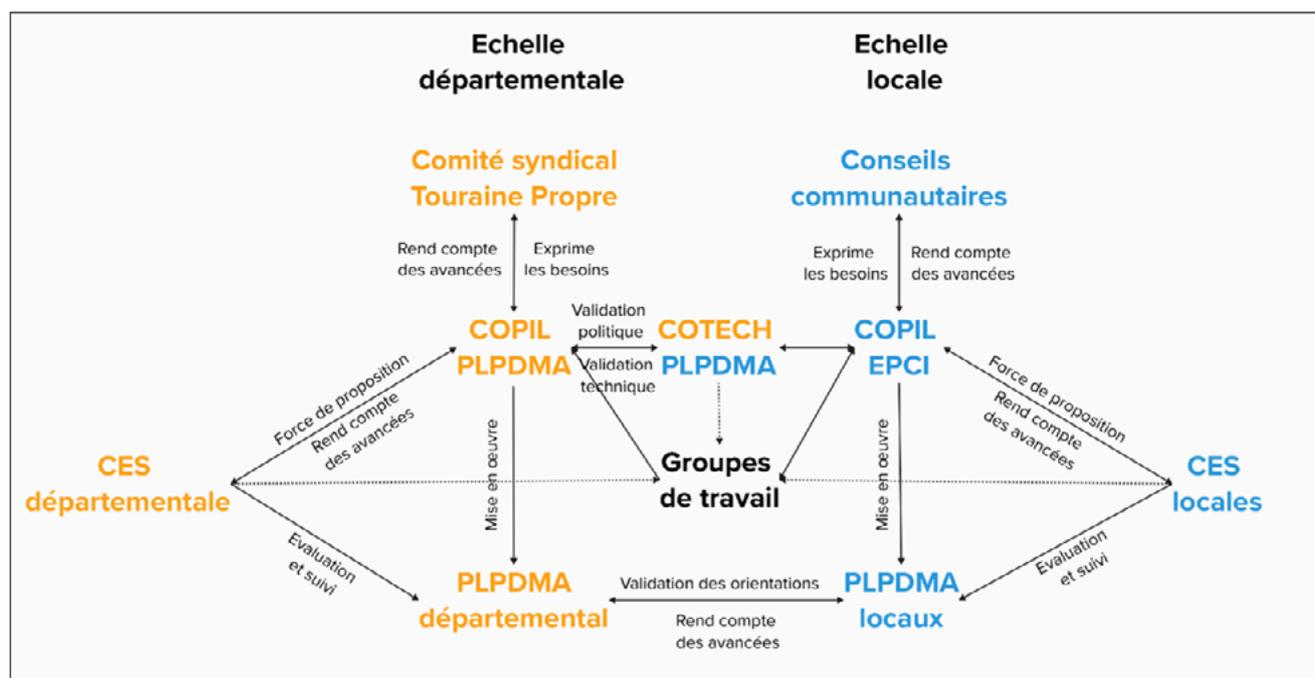
1. Que Touraine Propre précise la manière dont sera suivie la mise en œuvre du PLPDMA.

Le programme de prévention départemental 2024-2030, porté par Touraine Propre en collaboration avec 10 des 11 intercommunalités d'Indre-et-Loire sera suivi et surveillé par la commission d'évaluation et de suivi (CES). Cette instance sera réunie à minima

annuellement pour analyser les résultats des actions départementales de l'année précédente et en cours, afin de pouvoir discuter des avancées, obstacles à lever et réorientations à envisager. Elle sera constituée avant la fin de l'année 2024.

Le PLPDMA départemental sera adopté au cours du 4^e trimestre 2024 et fera ensuite l'objet de déclinaisons locales dans chaque collectivité. Les actions locales portées par les collectivités signataires dans le cadre de ce programme de prévention 2024-2030 seront ainsi mises en œuvre dans chacun de leurs territoires.

Touraine Propre recommande aux collectivités de décliner localement les modalités de suivi du PLPDMA départemental. Une première proposition de schéma de gouvernance, qui fera l'objet d'un travail avec les parties prenantes qui ont participé à l'élaboration du PLPDMA et qui participeront à son évaluation et à son suivi, est présentée ci-dessous.



Proposition de schéma de gouvernance pour le PLPDMA

Réponses des maîtres d'ouvrage à la CNDP

Document Touraine Propre



Centre d'enfouissement de Sonzay

Photo Touraine Propre

2. Que Tours Métropole Val de Loire apporte des précisions sur la localisation éventuelle d'une UVE à Sonzay et sur les possibles modalités d'un partenariat avec la société Suez RV Centre Ouest, exploitante de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Sonzay.

Tours Métropole Val de Loire qui portait un projet d'UVE à la concertation préalable, et l'exploitant de l'actuelle installation de stockage de déchets non dangereux à Sonzay, Suez RV Centre Ouest - qui a déclaré porter un projet privé d'UVE dans l'emprise de son périmètre - se sont tous deux engagés à réaliser des études juridiques et administratives permettant de déterminer si un partenariat public-privé est envisageable pour faire converger ces deux projets.

Ces études sont attendues pour le premier trimestre 2025 et leurs résultats seront diffusés sur la plateforme de la concertation.

3. Que les porteurs de projet étudient une solution alternative à une seule UVE d'une capacité totale équivalente à la somme des capacités des deux UVE envisagées dans le dossier de concertation, soit 100 000 tonnes par an.

Tours Métropole Val de Loire, à l'issue de cette concertation, envisage de revoir à la hausse ses projections de réduction des tonnages incinérables d'ordures ménagères résiduelles, passant de -16% à -21% à l'horizon 2030. Du fait de ces nouveaux éléments, Touraine Propre (M. Cohen, Président), Tours Métropole Val de Loire (F. Augis, Président), ainsi que les représentants du Chinonais (JL. Dupont, Président de la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire qui est coordinatrice du groupement du Sud tourangeau) se sont rencontrés à l'issue de cette concertation pour étudier cette solution alternative à une seule UVE départementale de plus grande capacité avec une possibilité d'exportation de 40 000 tonnes par an.

Si une capacité de traitement de 100 000 tonnes par an pour le projet d'UVE de Saint-Benoît-la-Forêt a été écartée par le groupement du Sud tourangeau, les discussions ont abouti à l'exploration d'un nouveau scénario permettant de recevoir une partie du gisement des déchets de Tours Métropole Val de Loire dans le projet d'UVE chinonais. Cette nouvelle possibilité va dans le sens d'une meilleure répartition du gisement de déchets métropolitains à traiter entre les différentes installations existantes que sont les UVE de Lasse (49) et de Blois (41), ainsi que le projet de reconstruction de l'UIOM de Saint-Benoît-la-Forêt (Sud-Ouest 37) et le projet d'UVE de Sonzay (Nord 37).

A cet effet, l'appel d'offres du groupement du Sud tourangeau, ouvert jusqu'au 28 octobre 2024, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été mis à jour avec la mention suivante : « **la capacité de traitement, initialement dimensionnée à 40 000 tonnes/an, devrait être comprise entre 50 000 et 60 000 tonnes/an** ». Les résultats de cette étude complémentaire seront diffusés sur la plateforme de la concertation au début de l'année 2025.

4. Que le SMICTOM du Chinonais communique à Touraine Propre, pour mise en ligne sur le site de la concertation, la liste des substances dont est mesurée la teneur dans les rejets de l'incinérateur de Saint-Benoît-la-Forêt.

L'arrêté préfectoral n°19096 du 14 octobre 2011 de l'usine d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) de Saint-Benoît-la-Forêt fixe notamment la liste des substances mesurées dans les rejets de l'usine. Cet arrêté a été transmis à Touraine Propre par le SMICTOM du Chinonais et mis en ligne dans l'espace « Ressources » du site de la concertation Cap 2030. Il est ainsi accessible depuis le 26 août 2024.

5. Que la communauté de communes de Chinon, Vienne et Loire et le SMICTOM du Chinonais

organisent, si possible en liaison avec la direction de l'hôpital, une réunion ouverte à tout le personnel de cet établissement pour répondre à ses questions spécifiques, y compris sur les effets de l'actuel incinérateur de Saint-Benoît-la-Forêt (retombées de suies en particulier).

Le groupement du Sud tourangeau, le SMICTOM du Chinonais et, le cas échéant Tours Métropole Val de Loire, s'engagent à organiser une rencontre en début d'année 2025 permettant à l'ensemble du personnel d'échanger sur l'installation actuelle et sur le projet de la future UVE de Saint-Benoît-la-Forêt en début d'année prochaine, afin de présenter les évolutions du projet issues de la concertation préalable.

6. Que la communauté de communes de Chinon, Vienne et Loire rende publique l'étude demandée à son assistant à maîtrise d'ouvrage pour préciser le dimensionnement et le montage juridique et financier du projet de reconstruction de l'UVE de Saint-Benoît-la-Forêt.

Les échanges qui se sont déroulés lors de la concertation préalable ont abouti à une étude complémentaire concernant le dimensionnement et le montage juridique et financier du projet d'UVE de Saint-Benoît-la-Forêt. Ces éléments seront définis par une assistance à

maîtrise d'ouvrage (AMO) dont l'appel d'offres a été lancé par le groupement du Sud tourangeau le 28 août dernier. Une synthèse des résultats de cette étude sera mise en ligne sur le site de la concertation Cap 2030 au début de l'année 2025, afin de répondre au maximum d'interrogations des usagers et contributeurs.

7. Que la communauté de communes de Chinon, Vienne et Loire apporte des précisions sur le système de valorisation énergétique qu'elle prévoit : technique utilisée, localisation du ou des réseaux de chaleur envisagés, coût, financement, modalités juridiques d'exploitation, etc.

Du fait du caractère préalable de cette concertation, les études techniques et financières relatives au projet de reconstruction de l'UIOM de Saint-Benoît-la-Forêt n'ont pas été réalisées. La technologie utilisée, la localisation du ou des réseaux de chaleur envisagés, le coût, le financement, les modalités juridiques d'exploitation doivent faire l'objet d'étude et d'approfondissement.

C'est tout l'enjeu de l'assistance à maîtrise d'ouvrage mentionnée plus haut, visant à accompagner le groupement du Sud tourangeau dans ce projet. Une synthèse des résultats de cette étude sera mise en ligne sur le site de la concertation Cap 2030 au début de l'année 2025.



Centre hospitalier du Chinonais à Saint-Benoît-la-Forêt

RECOMMANDATION SUR LES MODALITES D'ASSOCIATION DU PUBLIC ET DE GOUVERNANCE

1. Il est recommandé à Touraine Propre d'étudier toutes les observations et propositions formulées au cours de la concertation sur la prévention et la réduction des déchets, et à enrichir en conséquence le projet de PLPDMA avant de le soumettre à adoption.

Touraine Propre, en tant que porteur de l'élaboration d'un programme de prévention départemental en lien avec ses collectivités adhérentes, réglementairement d'une durée de 6 années, a soumis un projet de document à cette concertation préalable. Cette première mouture avait été élaborée avec l'ensemble des acteurs locaux du département, collectivités (élus et services techniques), associations locales et institutions (chambres consulaires, Région Centre-Val de Loire, Département...) durant l'année 2023.

52 contributions visant le contenu du PLPDMA ont été recueillies lors de la concertation. Elles ont toutes été étudiées par Touraine Propre et ses collectivités adhérentes lors de la phase de révision qui a clôturé cette concertation. 15 de ces contributions ont été directement intégrées au projet de document, 13 y étaient déjà présentes et ont été complétées, enfin les 24 autres ont fait l'objet d'un travail collectif d'analyse et seulement 6 contributions n'ont pas été retenues. Cette dernière version sera ainsi présentée à l'ensemble des membres de la commission d'évaluation et de suivi (CES) pour avis, et présentée à l'adoption à l'ensemble des intercommunalités du département d'Indre-et-Loire avant la fin de l'année 2024.

2. Il est recommandé aux porteurs du projet de tenir une réunion publique de « reddition des comptes » à la suite de la remise de leur réponse au présent bilan des garants, afin de présenter les enseignements tirés de cette concertation préalable et d'argumenter les choix opérés à l'issue de celle-ci.

Une réunion publique de restitution est bien prévue par les maîtres d'ouvrage, elle doit se tenir le 3 décembre prochain. Celle-ci permettra de présenter à la fois le programme départemental de prévention révisé selon les contributions issues de la concertation, ainsi que les arbitrages des maîtres d'ouvrage concernant les projets

de traitement des déchets proposés à la concertation préalable.

3. Il est recommandé à Touraine Propre de maintenir le site internet Cap 2030 Vers une Touraine Propre jusqu'à l'ouverture de la ou des enquêtes publiques, à y publier le présent bilan des garants et la réponse des maîtres d'ouvrage et à le compléter progressivement en vue d'informer le public de l'avancement des projets qui lui ont été soumis lors de la concertation.

Le site internet de la concertation reste accessible depuis la clôture de la concertation au 14 juillet dernier. Une page « Bilan » y a été ajoutée afin de rendre compte des nombreux échanges recueillis lors de cette concertation. La page « Ressources » permet de mettre à disposition du public les différents documents évoqués par les maîtres d'ouvrage, lors des temps d'échanges physiques (réunions publiques, tables rondes, etc.), dans leurs réponses aux différentes contributions, et dans cette réponse au bilan des garants de la CNDP. Chacune des contributions réceptionnées sur la plateforme de participation citoyenne a fait l'objet d'une réponse personnalisée de la part des maîtres d'ouvrage au 14 octobre 2024.

4. Il est recommandé à Touraine Propre de publier, dès qu'elles seront disponibles, les quantités de déchets ménagers et assimilés d'Indre-et-Loire en 2023 (actualisation du tableau de la page 29 du dossier de concertation).

Les données départementales consolidées pour l'année 2023 ne pourront être publiées qu'après l'édition des rapports annuels de chacune des intercommunalités du département. Ces rapports annuels sont généralement édités et validés au cours du troisième trimestre de l'année suivante (n+1). Touraine Propre s'engage à les agréger les tonnages de chaque collectivité pour l'année 2023 dès que ceux-ci seront tous disponibles, et de les publier sur la plateforme de participation citoyenne avant la fin de l'année 2024.

5. Il est recommandé aux porteurs du projet de se tenir informés des travaux et études scientifiques sur un éventuel « effet cocktail »

des substances rejetées par les incinérateurs de déchets ainsi que sur le dosage des PFAS dans ces rejets, et d'en rendre compte sur le site internet « Cap 2030 : vers une Touraine propre ».

Aujourd'hui, les PFAS sont réglementés au niveau européen dans l'eau potable et dans les produits manufacturés à travers la directive sur les eaux destinées à la consommation humaine (EDCH) et le règlement sur les polluants organiques persistants (POP). Un projet de restriction des PFAS au niveau européen est actuellement à l'étude par l'agence européenne des produits chimiques (ECHA).

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à rechercher dès à présent des études sur ces sujets, et à partager un état de l'art de la recherche sur cette thématique. Les études identifiées seront diffusées sur la plateforme de la concertation Cap 2030.

Au niveau national, le plan d'action ministériel du 5 avril 2024 prévoit une campagne de mesures de 49 PFAS et du Fluorure d'hydrogène dans les fumées d'incinération doit avoir lieu entre mi 2025 et fin 2027. Ce plan vise à renforcer les mesures de prévention, de surveillance et de réduction des risques associés à ces substances chimiques persistantes. Dans ce contexte, la publication d'un arrêté ministériel est notamment attendue sur l'analyse des rejets atmosphériques en sortie des unités d'incinération et de co-incinération visant à instaurer une campagne obligatoire de prélèvements et d'analyses des PFAS dans les émissions atmosphériques issues des installations d'incinération.

Les résultats de cette campagne nationale de mesures des PFAS dans les fumées d'incinération seront diffusés sur la plateforme de la concertation Cap 2030 lorsqu'ils seront connus.

6. Il est recommandé aux porteurs du projet de poursuivre le dialogue avec les associations et collectifs et de rester à leur écoute.

Touraine Propre, dans le cadre de la mise en œuvre du programme départemental de prévention, a convié les associations et collectifs locaux à participer à la commission d'évaluation et de suivi de ce programme. Cette instance doit être constituée avant la fin de l'année 2024 afin d'évaluer la mise en œuvre du PLPDMA départemental. Elle se réunira à minima annuellement. Il s'agira d'un espace de discussion privilégié sur le thème de la réduction des déchets, les objectifs des maîtres d'ouvrage ainsi que des moyens mis en œuvre pour les atteindre.

Tours Métropole Val de Loire et le SMICTOM du Chinonais souhaitent chacun mettre en place une commission locale d'évaluation et de suivi dès 2025 pour faire vivre leur déclinaison locale du PLPDMA départemental. Tours Métropole souhaite également formaliser des rendez-vous annuels avec chacune des associations locales pour favoriser un dialogue durable et constructif.

7. À plus long terme, il est recommandé aux porteurs des projets d'UVE de mettre en place, pour chaque UVE qui aura été construite, une commission locale de suivi incluant des représentants des associations et des personnes habitant ou travaillant à proximité.

Les porteurs de projets d'UVE s'engagent à mettre en place une commission de suivi de site (CSS) lors de leur mise en service de leurs projets d'unité de valorisation énergétique.

Selon le décret n° 2012-189 du 7 février 2012, les commissions de suivi de site (CSS) se substituent aux anciennes commissions locales d'information et de surveillance (CLIS) issues de la loi de 1975 sur les déchets et aux comités locaux d'information et de concertation (CLIC) issus de la loi de 2003 sur les risques technologiques. Ces commissions sont créées par arrêté préfectoral et sont composées de 5 collèges (représentants de l'Etat, des collectivités locales, des riverains, des exploitants et des salariés).

Ces commissions ont pour missions de :

-  Créer entre les différents représentants des collèges, un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par les exploitants des installations classées en vue de prévenir les risques environnementaux ;
-  Suivre l'activité des installations pour lesquelles elles ont été créées ;
-  Promouvoir pour ces installations l'information du public.

Conformément aux dispositions du décret, ces commissions doivent se réunir au moins une fois par an. Leurs comptes rendus, une fois validés par les membres de la commission, doivent être mis en ligne sur le site internet de la préfecture.

Partie 6

ET MAINTENANT ?

LA POURSUITE DE LA

DYNAMIQUE CITOYENNE

En liant pour la première fois à l'échelle locale les enjeux de prévention et de valorisation des déchets, la concertation préalable « Cap 2030 : vers une Touraine propre » a offert à tout un chacun la possibilité **de s'informer et de se former à ces enjeux** relevant à la fois de la transition écologique et énergétique.

Si la mobilisation du grand public dans un exercice démocratique de ce type constitue toujours un défi à relever, les 3 maîtres d'ouvrage ont mis en œuvre l'ensemble des moyens financiers et humains à leur disposition pour faire de ces 2 mois de concertation **un temps qualitatif d'échange et de débat**. La saisine volontaire de la commission nationale du débat public (CNDP) pour l'encadrer en atteste. L'importance du dispositif de concertation déployé sur le terrain – élaboré par des professionnels de la participation citoyenne - en constitue une preuve supplémentaire.

Du 15 mai au 14 juillet 2024, **pas un jour ne s'est écoulé sans qu'un temps fort ne soit proposé aux habitants**. Et ce, dans l'ensemble des intercommunalités d'Indre-et-Loire impliquées dans cette concertation, en ville comme en milieu rural, sur les marchés, dans les brocantes et même les festivals.

S'exprimer sur des sujets complexes qui semblent nous dépasser est un exercice qui peut sembler risqué. Cela explique peut-être en partie le nombre de contributions relativement modeste reçu durant ces 2 mois eu égard à l'ampleur du dispositif et malgré **des possibilités de participation multiples** : en ligne depuis chez soi, en présence d'un ambassadeur de la prévention sur les débats mobiles, à l'écrit ou à l'oral lors des 4 réunions publiques et des 2 tables rondes...

Comme l'illustre ce document, les personnes désireuses de prendre part à cette concertation l'ont fait avec une rigueur et un sérieux qu'il convient de souligner ici. Les contributions recueillies se sont avérées particulièrement riches, tant en matière de prévention que de valorisation des déchets. L'omniprésence de nos restes dans notre quotidien fait que chacun d'entre nous à la possibilité d'y apporter son expertise d'usage. Dans certains cas, cette dernière est étayée par des recherches complémentaires qui traduisent **une réelle appétence pour le sujet**.

Qu'ils soient néophytes, experts, riverains, représentants associatifs, élus, techniciens, acteurs privés et même étudiants, toutes et tous ont eu la possibilité de contribuer à cette concertation préalable. Ils sont nombreux à s'être rencontrés - souvent pour la première fois - à l'occasion des multiples événements qui ont ponctué cette concertation (visites de sites, ateliers

collaboratifs...), préfigurant ainsi **une indispensable mise en réseau**. Les échanges interactifs constituent en effet une condition nécessaire à l'accélération de la réduction à la source des déchets en Touraine. A cette fin, le PLPDMA 2024-2030 prévoit la création de plusieurs réseaux thématiques.

Certains ont fait le choix de déposer des contributions collectives, d'autres l'ont réalisé de manière individuelle. **Toutes ces participations ont été collectées, analysées puis évaluées avec soin** par les 3 maîtres d'ouvrage. Malgré sa taille importante, le présent document se veut être une synthèse de l'ensemble des avis qui se sont exprimés. Tous ont été étudiés, et souvent intégrés, par Touraine Propre, Tours Métropole Val de Loire et le groupement du Sud tourangeau dans le cadre de la révision du PLPDMA 2024-2030 et de la stratégie de valorisation énergétique des déchets.

Les processus institutionnels légaux étant souvent longs, toutes les réponses n'ont malheureusement pas encore pu être ici apportées. Cela sera le cas dans les prochaines semaines et les prochains mois. Les maîtres d'ouvrage **se sont engagés sur des délais** qui sont récapitulés en annexe.

D'ores et déjà, l'ensemble des parties prenantes ayant participé à cette concertation est convié à **une réunion publique de restitution qui se tiendra le 3 décembre prochain**. Les dernières mises à jour du projet y seront présentées par les élus et les services techniques des maîtres d'ouvrage. Un temps d'échange est également prévu.

Parallèlement à cela, la dynamique citoyenne collective initiée par cette concertation se poursuit. La commission d'évaluation et de suivi du PLPDMA 2024-2030 se réunira très prochainement pour **officialiser sa version définitive**. D'ici la fin de l'année 2024, elle sera votée par tous les conseils communautaires d'Indre-et-Loire afin d'être déclinée localement. Toutes ces évolutions seront à suivre sur le site internet de Touraine Propre.

3 décembre 2024
Date de la réunion publique de
restitution de la concertation
préalable

DE LA CONCERTATION À LA MISE EN ŒUVRE : LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL

PLPDMA Départemental

- **11/2022** : Comité stratégique actant le projet
- **Printemps 2023** : lancement de l'élaboration du PLPDMA
- **Eté 2023** : consultation des acteurs privés
- **12/09/2023** : CES #1
- **26/09/2023** : CES #2
- **17/10/2023** : CES #3
- **01/2024** : validation par le Comité stratégique
- **12/03/2024** : validation par la CES

Projet d'UVE

- **2022-2024** : études préparatoires

La concertation publique préalable

- **06/2023** : Comité stratégique actant le recours à la CNDP
- **23/06/2023** : saisine de la CNDP par les maîtres d'ouvrage
- **26/07/2023** : désignation de 2 garants par la CNDP
- **22/08/2023** : publication de la lettre de mission des garants de la CNDP
- **23/10/2023** : saisine complémentaire auprès de la CNDP
- **01/2024-05/2024** : information du public
- **01/05/2024** : mise en ligne de la plateforme de participation citoyenne et du dossier de concertation
- **14/05/2024** : lancement en présence des élus et de la présence
- **15/05/2024** : ouverture des contributions
- **Du 15/05/2024 au 14/07/2024** : information et mobilisation du public (réunions publiques, tables rondes, débats mobiles, exposition itinérante...)
- **14/07/2024** : clôture
- **08/2024** : analyse des contributions et bilan des garants de la CNDP
- **14/10/2024** : réponse des maîtres d'ouvrage au bilan de la CNDP
- **03/12/2024** : réunion publique de restitution

PLPDMA Départemental

- **07/2024-11/2024** : révision à l'issue de la concertation
- **12/2024** : adoption par les élus des collectivités
- **03/12/2024** : signature du PLPDMA par les Présidents des intercommunalités
- **2024-2030** : mise en œuvre

Projet d'UVE

- **11/2024** : sélection du groupement de réalisation
- **2025-2026** : études techniques, administratives et financières
- **2027** : enquête publique
- **2028-2030** : construction de l'UVE
- **2031** : mise en service de l'UVE

TABLE DES ANNEXES

Annexe n°1 - Tableau de synthèse : suites à donner à des interrogations ayant émergé, mais n'ayant pas trouvé de réponse

Annexe n°2 - Tableau de synthèse : recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participants

Annexe n°3 - Synthèse des réponses apportées aux contributions numériques dans le cadre de la concertation préalable



Pour consulter les annexes,
rendez-vous sur
concertation.tourainepropre.fr

Cap 2030

vers une Touraine propre

Retrouvez toutes les informations sur
concertation.tourainepropre.fr



Touraine Propre

Ensemble, réduisons et valorisons nos déchets

